

2016

Bulletin Municipal Commer



Mairie de Commer

2 rue des Acacias
53470 COMMER
Tél : 02.43.00.45.30
Fax : 02.43.00.70.53

Accueil du public

Lundi 9h-12h
Mardi 9h-12h
Mercredi 9h-12h
Jeudi 9h-12h
Vendredi 14h-17h30
Samedi 9h30-12h

accueil@commer.fr



www.commer.mairie53.fr

Sommaire

Le mot du Maire.....	3 à 4
L'équipe municipale.....	5
Les finances de Commer.....	6 à 8
Rétrospective 2015.....	9 à 15
Les projets et réalisations 2016.....	16
Du côté de la Communauté de Communes.....	17 à 25
L'école Jules Verne.....	26
La Vie associative à Commer.....	27 à 37
(Anciens combattants d'A.F.N. et autres conflits, club des aînés, tennis de table, tennis, comité des fêtes, pêche, ADMR, ADSB 53470, aides et initiatives comméroises, arts et découvertes du pays de Mayenne, familles rurales et gym.)	
Le CCAS.....	38
Les artisans et commerçants de Commer.....	39
Les agents communaux.....	40
Informations pratiques.....	41 à 54
Nos joies et nos peines en 2015.....	55



Chères Comméroises, Chers Commérois,

Deux années de travail s'achèvent, et, au tiers de cette mandature, les réalisations sont déjà nombreuses.

Tout d'abord, au niveau de l'activité économique, des services et du développement socioculturel, plusieurs faits majeurs méritent d'être mis en avant :

- La mise en place du marché qui a connu des débuts prometteurs avec de nombreux commerçants. Un poissonnier y avait même proposé ses poissons et crustacés venus directement de Granville. Malheureusement, les ventes pour beaucoup d'entre eux, se sont révélées insuffisantes et peuvent poser la question de la pérennité de celui-ci. Nous espérons sa relance avec l'arrivée potentielle de nouveaux commerçants.

- Les installations de plusieurs professionnels au sein de la maison des services située au 35 rue des tisserands. Après avoir accueilli notre ostéopathe Jean François Quentin et François Bossuet, professeur de guitare qui a recentré son activité vers Belgeard, nous avons aussi eu le plaisir de voir s'installer Cécile Gourgan, esthéticienne à domicile. Depuis le début 2016, Commer a la chance d'avoir une nouvelle infirmière, Elodie Jolly, installée à la maison des services. D'autres porteurs de projets ont créé leur activité dans notre commune, c'est le cas de Karine Fromentin qui insuffle différentes thématiques artistiques. A tous, nous souhaitons pleine réussite dans ce chemin courageux qu'est la création d'entreprise.

- Le développement de l'association Aides et Initiatives Comméroises qui propose aussi de nombreux nouveaux services (billetterie à tarifs préférentiels, aides administratives,...) dont l'épicerie associative. Le développement des activités sociales et culturelles sont aussi au cœur de ses missions avec le prêt de vélos aux habitants ou la soirée théâtrale.

De plus, nous avons accompagné le monde associatif, en révisant notre programme d'aides dans le cadre des subventions en soutenant financièrement des projets ambitieux. L'exemple récent est celui qu'a mené l'association de pêche avec la construction de toilettes publiques au plan d'eau et d'équipements d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Il convient de préciser que l'ensemble des travaux ont été réalisés par les membres de l'association de manière bénévole, préservant ainsi pour partie nos finances communales.

Cet exemple ainsi que toutes nos associations, font rayonner notre commune et apportent une forte contribution à l'amélioration de notre cadre de vie et au développement du lien social. Présidents, membres des différents bureaux ou simples bénévoles, nous vous remercions tous très sincèrement pour cette création de richesses locales.

En outre, nous investissons beaucoup d'énergie dans les opérations de gestion des finances communales. En effet, au fil de l'eau, nous revisitons un à un nos contrats et nos procédures pour générer de nouvelles économies potentielles. Les objectifs recherchés sont de ne plus avoir à augmenter les impôts, et, protéger ainsi le pouvoir d'achat des familles comméroises, tout en gardant une capacité minimum d'investissement pour nos besoins futurs sans recourir à l'emprunt. Les résultats de nos travaux menés depuis 2 ans portent leurs fruits et sont reconnus. Pour preuve, notre commune qui était entrée dans le réseau d'alerte des collectivités en difficulté financière vient d'en ressortir en ce début d'année 2016.

Enfin, l'année 2016 devrait voir plusieurs projets structurants se réaliser avec l'implantation d'une aire de jeux pour les 3-12 ans, la mise en chantier du lotissement du CIL dénommé « Clos des tisserands », les réfections de quelques voiries, les travaux d'amélioration de la salle communale et l'achat d'une nouvelle tondeuse.

Le projet de rénovation du cimetière n'a pas été retenu pour l'attribution de subventions en 2016 par les services de l'État. Le conseil municipal s'interroge sur un éventuel report d'un an, puisqu'en 2017, ce projet pourrait être classé prioritaire pour l'octroi de subvention.

Thalès disait « le temps met tout en lumière », alors pas à pas, l'équipe municipale en collaboration avec ses agents, s'attache à tenter d'enseigner l'avenir de notre commune et préserver l'intérêt général.

Pour conclure, au nom de l'équipe municipale, je désire vivement remercier tous ceux qui font vivre notre commune et souhaite la bienvenue à nos nouveaux habitants.



En annexe de ce bulletin, vous trouverez un projet de livre sur la commune de Commer conçu par Gérard Belliard, commérois de naissance et de cœur.

L'équipe municipale

Le conseil municipal



Loïc JORRE
Conseiller délégué à
l'informatique



Aline LEBRETON
Conseillère déléguée
à la communication



Stéphane MANCEAU
Conseiller délégué à
l'accessibilité



Aurore BIBRON
Conseillère déléguée
aux affaires scolaires



Damien COUILLEAUX
Conseiller délégué à la
vie associative



Miguel CAMUS
2ème adjoint
Voiries Noires et sécurité



Christelle BEAUDOUIN
1ère adjointe
Eau, assainissement et
déchets



Mickaël DELAHAYE
Le Maire



Sandrine RAMBAUD
3ème adjointe
Immobilier,
Economie et Services



Raymond LELIEVRE
4ème adjoint
Voiries Vertes, équipe
technique et Agriculture



René Vaugeois
Conseiller délégué aux
bâtiments



Josiane COUILLEAUX
Conseillère déléguée
au cimetière et au
recensement



Daniel GERAULT
Conseiller délégué à
l'environnement et au
cadre de vie

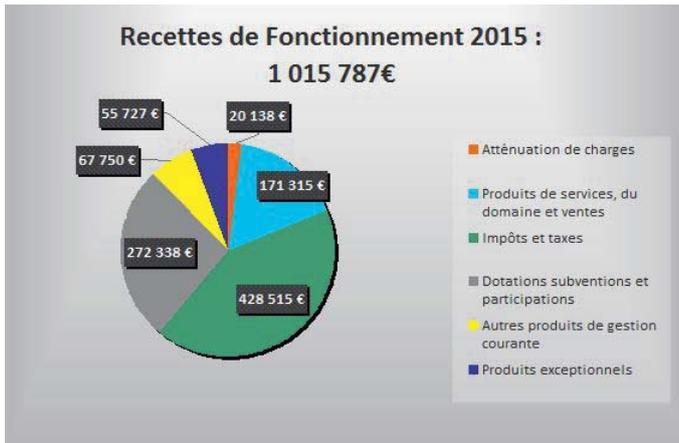


Carine MOREL
Conseillère déléguée
au marché et à
l'église

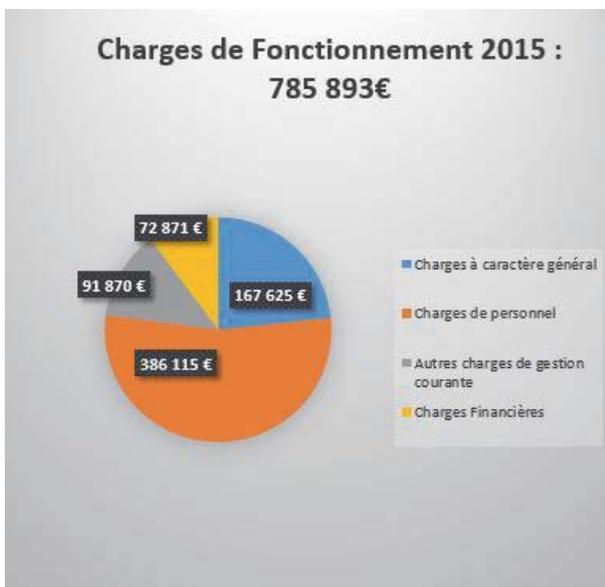
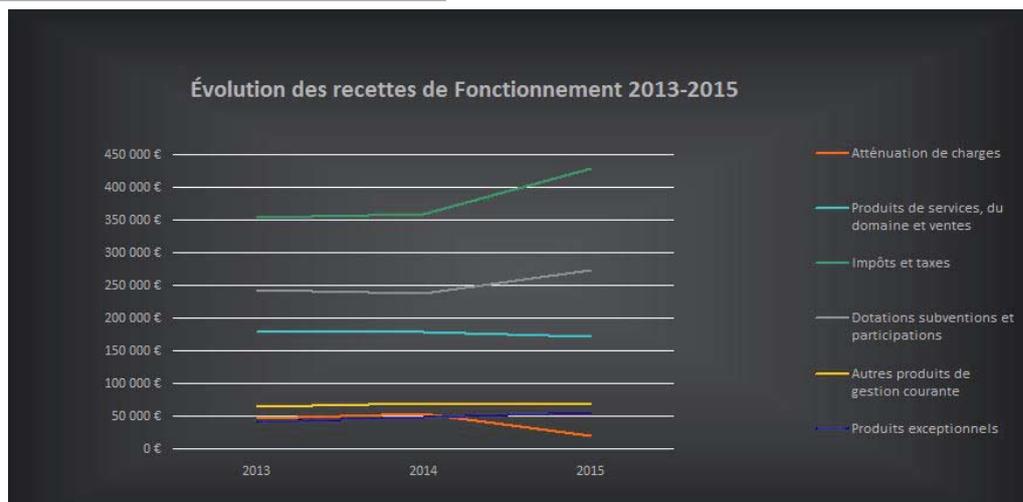


Denis MARCHAND
Conseiller délégué à la
jeunesse

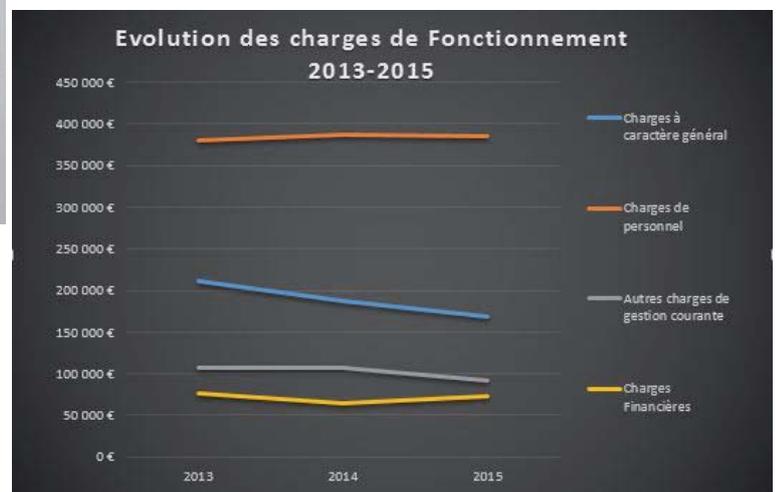
Le budget principal 2015



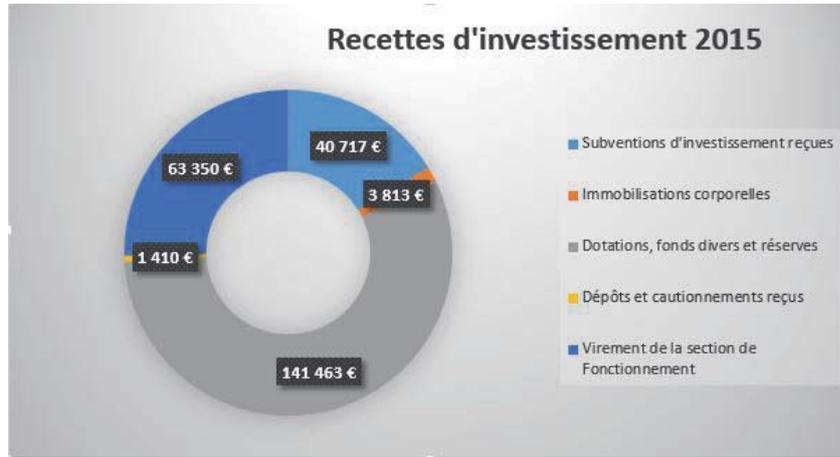
Nos recettes de fonctionnement sont en hausse grâce aux produits de recettes fiscales et à l'intégration des aides liées aux contrats d'avenir, et ce, en dépit de la baisse des dotations de l'État.



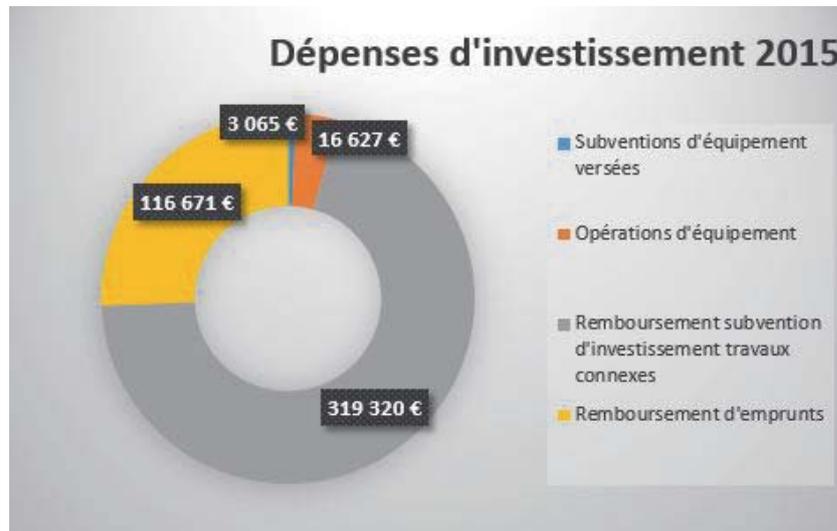
Nos charges de fonctionnement sont en baisse, résultat d'un effort soutenu pour diminuer nos charges à caractère général et de gestion courante, d'une relative stabilité des charges de personnel et d'une maîtrise de nos frais financiers.



Globalement, le résultat de fonctionnement est excédentaire et se trouve renforcé du report de notre exercice 2014 à hauteur de 15K€.



Les recettes d'investissement émanent en majeure partie d'excédents de fonctionnement capitalisés.



La dépense principale d'investissement provient du remboursement des fonds perçus pour le projet des travaux connexes de la RN 162 désormais compétence de Mayenne Communauté. Notre remboursement de dette en capital représente 116K€.

En définitive, les opérations de la section investissement 2015 sont déficitaires, mais le résultat reporté de l'exercice 2014 à hauteur de 419K€, dû à l'emprunt souscrit, permet au final d'afficher un résultat cumulé positif.

La dette du budget principal 2015

La dette diminue de plus de 100 000€ entre 2014 (2 396 787€) et 2015 (2 283 308€) grâce au remboursement de notre annuité d'environ 195 500€ (113 479€ en capital et 72 032€ en intérêts).

Celle-ci est à 90% constituée d'emprunts à taux fixes et est donc très peu soumise aux aléas financiers.

Aucun recours à l'emprunt n'a été effectué en 2015.

La solvabilité de la commune (sa capacité à faire face à ses engagements qui s'exprime par le ratio "stock de dette / épargne brute" ou ratio dit de désendettement) ressort à environ 10 années en 2015 contre environ 17 en 2014. C'est la durée que mettrait la collectivité à rembourser intégralement sa dette en y consacrant la totalité de son épargne brute.

1. Animation enfance jeunesse

Fonctionnement	Réalisations Mandats ou Titres
Dépenses	80 820,73€
Recettes	79 186,49€

2. Assainissement

Investissement	Réalisations Mandats ou Titres
Dépenses	11 675,40€
Recettes	38 516,75€
Fonctionnement	
Dépenses	35 266,15€
Recettes	40 712,11€

3. CCAS

Investissement	Réalisations Mandats ou Titres
Dépenses	0 €
Recettes	939,23 €
Fonctionnement	
Dépenses	1 328,81€
Recettes	2 945,82 €

4. Lotissement du Muguet

Fonctionnement	Réalisations Mandats ou Titres
Dépenses	0 €
Recettes	55 123,74€

En synthèse :

Nos finances communales 2015 se redressent grâce à des recettes en hausse et des charges en baisse. Cependant, l'exercice 2015 restera vraisemblablement le meilleur de cette mandature du fait de plusieurs facteurs :

* des recettes qui vont baisser pour les raisons suivantes :

- les baisses des dotations de l'État prévues en 2016 et 2017,
- le souhait des élus de ne plus recourir à l'augmentation des impôts sauf en cas de force majeure,
- des produits de cessions d'actifs (ventes de biens communaux) qui ne sont pas inépuisables.

* des charges qui vont augmenter, avec pour causes :

- des programmes plus soutenus d'entretien général de notre patrimoine,
- des charges de personnel soumises à l'augmentation naturelle des revenus dans le secteur public,
- des coûts liés aux taux d'intérêts d'emprunts qui ne peuvent que repartir à la hausse,
- un coût de la vie qui ne saurait probablement se réduire et des négociations avec nos fournisseurs déjà réalisées.

En conséquence, c'est avec la plus grande prudence qu'il conviendra de préparer notre avenir, avec pour politique qu'un Euro investi devra être un Euro utile si nous souhaitons protéger le pouvoir d'achat de chacun d'entre nous.

Janvier 2015

Recensement



Mr GIFFARD Jean Louis



Josiane COUILLEAUX,
Coordinatrice pour la municipalité



Mr BUARD Joël

COMMER
1212 habitants
en 2015

Mars 2015

19/03/2015 : Mise en place du marché

Le marché de Commer se tient tous les jeudis de 15h00 à 19h00 sur le parking de l'école

Vous pouvez y retrouver chaque semaine :

- Les galettes, crêpes, saucisses et frites de M. Marchand Jean-Didier
- La boîte à fromage, fromages locaux, crème fraîche, yaourts, miel, confiture de Mme PIAU Annick
- Des légumes frais, bio et surtout très locaux puisqu'ils sont de Commer produits par M DRULE Johan



Et tous les 15 jours :

- De la viande bovine (race limousine) de Mme LEGEAY Véronique
- Une horticultrice, Mme GUIARD Stéphanie, propose des plants potagers, des fleurs, des arbres fruitiers.

Ouverture de l'épicerie associative



L'association Aides et Initiatives Commeroises (créée le 7 novembre 2014) a ouvert son épicerie associative le 29 mars dernier.



Avril 2015

Vente de garages communaux

Achat des six garages communaux par M. SINGER pour 34 000 €.

Elections départementales

Les 22 et 29 mars ont eu lieu les élections départementales. Les élus de notre canton sont :



Mme D'Argentré Magali
Adjointe au Maire
d'Aron

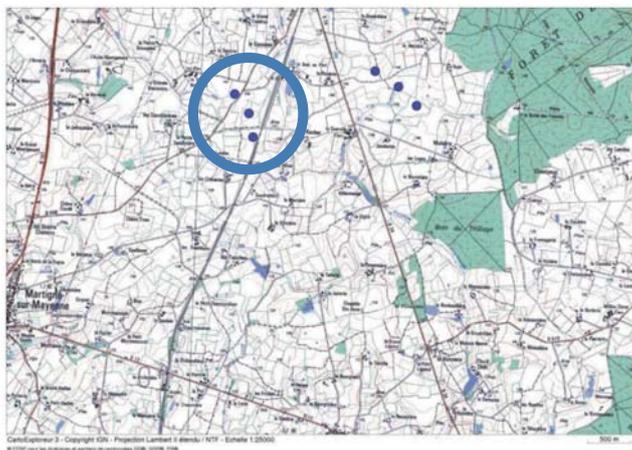


M. Dujarrier Gérard
Maire du Horps

Mai 2015

Projet Eolien

Suite à la décision du préfet, il est prévu deux éoliennes sur Commer et une sur Martigné

Réunion des associations

En mai dernier, Damien COUILLEAUX, délégué à la commission associations, a réuni un maximum d'associations de Commer dans le but de recueillir les frais supportés par chacune des associations.



Afin d'établir une règle uniforme pour chaque association, la méthode de calcul des subventions accordées aux associations, a été revue selon les critères suivants : le rayonnement (communal, départemental, régional), le nombre d'adhérents, l'adhésion ou non à une Fédération, les charges salariales, les investissements, l'impact social et sociétal et l'aspect événementiel.



Juillet 2015

Centre aquatique
d'Evron

ALSH



Camp d'été



Sortie au château
de Mayenne

Une girafe à Commer
Œuvre des enfants du centre de
loisirs avec l'aide de Mathieu
Boullanger initiateur du projet



Concours de fleurissement

Le jury, composé d'un professionnel : M. Mauger Paul de Mayenne et de quatre conseillers municipaux de Commer : M. Vaugeois René, M. Gérard Daniel, Mme Lebreton Aline et Mme Bibron Aurore, de la commission fleurissement, s'est à nouveau réuni en juillet dernier.



Le jury fait le tour des maisons du bourg de Commer ainsi que de la campagne commeroise pour établir un classement dans chaque catégorie.

Pour rappel, les catégories sont les suivantes :

- 1^{ère} catégorie : maisons avec jardin très visible de la rue,
- 2^{ème} catégorie : décor floral sur la voie publique, fenêtres et murs,
- 3^{ème} catégorie : balcons/terrasses/cours/jardinets,
- Maisons en campagne,
- Fermes fleuries.

Les résultats de ce concours sont révélés aux vœux du maire :

Premiers :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme PINSON Christian
 2^{ème} catégorie : Mr et Mme DESLAIS Philippe
 3^{ème} catégorie : Mr et Mme TERAU Marcel
 Maison en campagne : /
 Ferme Fleurie : Mr et Mme BARREAU Eric

Deuxièmes :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme CHORIN Jean-Claude
 2^{ème} catégorie : Mr et Mme BEAUDOUIN Marc
 3^{ème} catégorie : Mr et Mme BIBRON Sylvain
 Maison en campagne : /
 Ferme Fleurie : Mr et Mme BIBRON Michel (Fils)

Troisièmes (encouragement) :

1^{ère} catégorie : Mr et Mme LEFEUVRE Gilbert
 2^{ème} catégorie : /
 3^{ème} catégorie : Mr CHEVALIER Christophe
 Maison en campagne : Ferme Fleurie : Mr et Mme BIBRON Michel (Père)

**Mr et Mme Pinson Christian****Mr et Mme Deslais Philippe****Mr et Mme Barreau**

Départ de Florent SEVIN et arrivée de Sabrina GUYARD en tant que directrice du centre de loisirs



Changement rideau métallique de l'atelier communal



Changement du rideau métallique de l'atelier communal pour 1 498€ par la Société Pellerin.

Nos enfants fêtent Halloween



Arrivée d'une esthéticienne à la maison des services

Novembre 2015



Arrivée de Cécile Gourgan (esthéticienne à domicile) à la maison des services.
 Tél : 06 28 36 60 88
 Mail : cecile.gourgan@orange.fr
 Facebook : Cécile Esthéticienne à domicile

Passage de la route des Haies à 50km/h



La route des Haies est passée à 50 km/h par décision du Conseil municipal et suite à une pétition de commérois habitant sur cette route. En effet, la circulation s'est intensifiée sur la route des Haies suite aux travaux pour la déviation et à la fermeture de la route de la Vallée.

Décembre 2015

Sortie Bowling du centre de loisirs



Début de l'installation de toilettes à l'étang

Début des travaux pour l'aménagement de nouvelles toilettes à l'étang qui seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.



Arrivée d'une infirmière à la maison des services

Une infirmière s'installe dans la commune

■ Avant-hier un ostéopathe, hier une esthéticienne à domicile. Aujourd'hui c'est une infirmière qui s'installe dans la commune. Depuis le 4 janvier, Elodie Jolly se rend aux domiciles des Commerçais et de toute personne nécessitant des soins dans un rayon de 15 km. Diplômée d'Etat depuis 2011, elle a rencontré, notamment à la polyclinique de Laval et plus récemment à l'Ehpad de Villaines-la-Juhel, elle a décidé de s'installer à son propre compte. « J'ai besoin de prendre du temps avec les patients, d'être au plus près d'eux, je ne retrouvais pas ça dans les grands services », justifie-t-elle. Ainsi pour les prises de sang, les pansements, la surveillance glycémique, la prise de tension et bien d'autres soins, il suffit désormais de contacter Elodie au 06 10 41 30 77, du lundi au dimanche, de 7h à 20h. Elle tiendra également une permanence à la maison des services tous les vendredis de 14h à 17h30.



Mme Elodie JOLLY est infirmière à domicile et effectue une permanence à la maison des services tous les vendredis de 14h00 à 17h30.
Tél : 06 10 41 30 77

© Courrier de la Mayenne

Installation d'une aire de jeux

Installation de cette aire pour les petits au niveau du terrain multisports et du terrain de bicross.

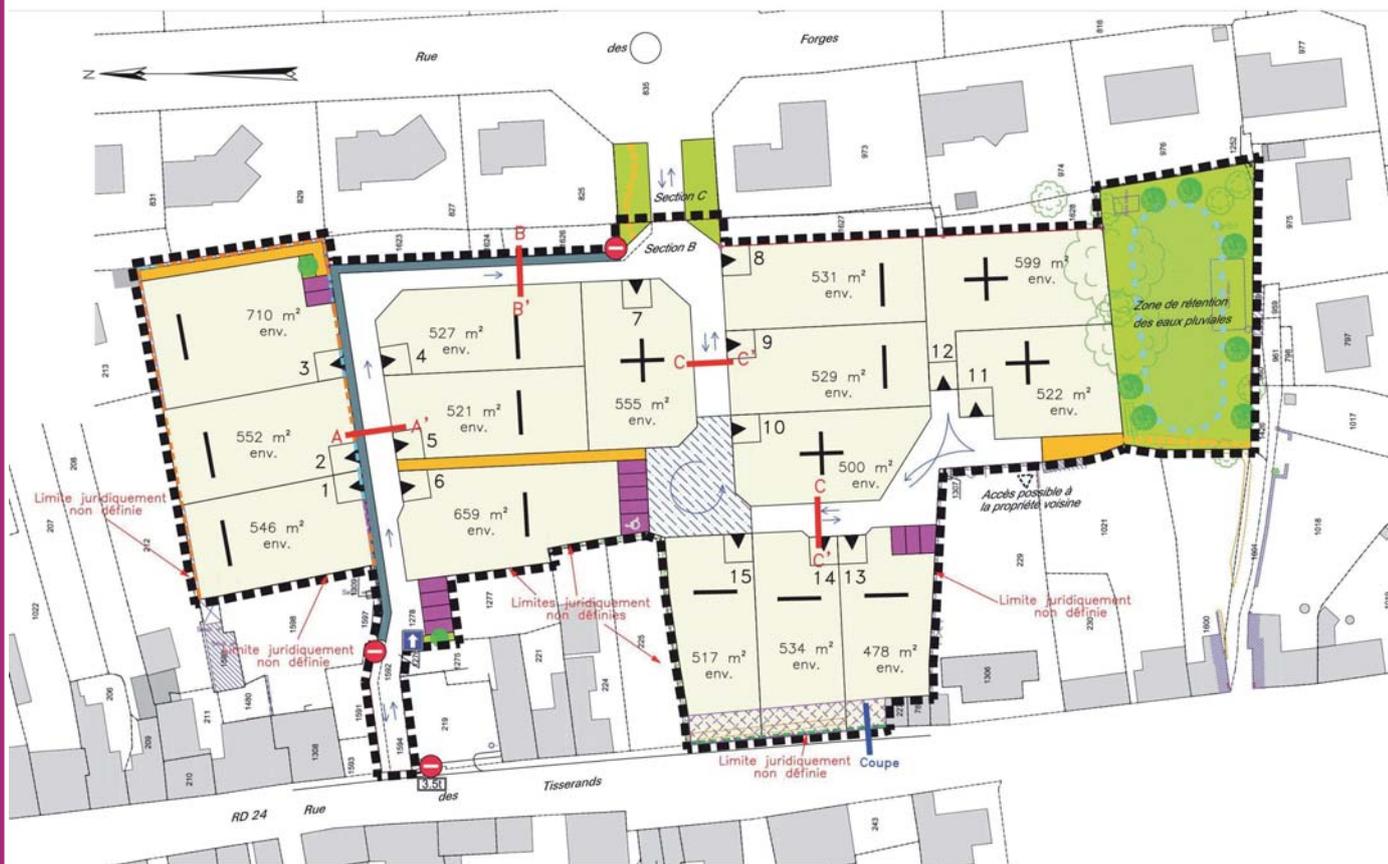


Pour un budget global prévisionnel de 13 765€ HT

Détail :

- Terrassement et empierrement : 2 165€ HT
- Pack de jeux PROLUDIC : 3 800€ HT au lieu de 4 776€ (1 tourniquet, 2 ressorts, 1 toboggan)
- Aire de jeux LAPPSET : 7 800€ HT au lieu de 13 760€ (Tour d'activités)

Projet de plan de lotissement Clos des tisserands



Pour plus d'informations, contactez le maire par courriel m.delahaye@commer.fr

En janvier 2016, les Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay fusionnent

Fusion du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay



Du côté de la Communauté de Communes



Grâce à la réforme des collectivités territoriales de 2010, l'État a été un entremetteur de la fusion des Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay. Compte-tenu du délai souhaité par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et du peu d'habitude des deux Communautés de communes à travailler ensemble, celles-ci ont dans un premier temps refusé de fusionner.

Petit à petit, depuis 2012, les deux communautés de communes se sont rapprochées et ont commencé à travailler sur des projets communs notamment concernant la politique économique, le centre aquatique intercommunal et le pôle pluridisciplinaire de santé.

Depuis, les réunions se sont intensifiées, les commissions jumelles des deux collectivités se rencontrent régulièrement afin de travailler en commun sur leurs prérogatives.

Le territoire de Mayenne Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay ont fusionné. La nouvelle communauté issue de cette fusion s'appelle désormais Mayenne Communauté.

Cette nouvelle Communauté de communes, de près de 39 000 habitants est composée de 33 communes, de Sacé au sud à Thuboeuf au nord.

La composition du conseil communautaire

Les conseils communautaires des Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps Lassay comportaient respectivement 45 et 30 délégués. Le conseil communautaire de la nouvelle Communauté de communes comporte 58 délégués dont un président et 11 vice-présidents.

Les postes de délégués communautaires sont répartis proportionnellement à la population des communes et en faisant en sorte que chacune d'entre elles soit représentée.



Du côté de la Communauté de Communes

Communes	Population municipale 2015	Nombre de délégués communautaires	Communes	Population municipale 2015	Nombre de délégués communautaires
Mayenne	13 257	21	Alexain	587	1
Lassay-les-Châteaux	2 390	3	Belgeard	565	1
Aron	1 754	2	La Chapelle-au-Riboul	510	1
Martigné-sur-Mayenne	1 705	2	Charchigné	504	1
Saint-Georges-Buttavent	1 376	2	La Haie-Traversaine	489	1
Commer	1 256	1	Le Ribay	469	1
Saint-Baudelle	1 195	1	Sacé	459	1
Saint-Fraimbault-de-Prières	1 024	1	Montreuil-Poulay	407	1
Moulay	984	1	Placé	353	1
Contest	974	1	Saint-Germain-d'Anxure	337	1
La Bazoge-Montpinçon	924	1	Thuboeuf	297	1
Marcillé-la-Ville	796	1	Saint-Julien-du-Terroux	280	1
Le Horps	775	1	Sainte-Marie-du-Bois	250	1
Parigné-sur-Braye	772	1	Le Housseau-Brétignolles	232	1
Jublains	703	1	Hardanges	200	1
Grazay	618	1	Rennes-en-Grenouilles	117	1
Champion	609	1	Total : 58 délégués communautaires		

Répartition des délégués au conseil communautaire de Mayenne Communauté par communes

Commer a perdu un conseiller communautaire



Les compétences de Mayenne Communauté

Les histoires des Communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay sont différentes, ce qui explique qu'aujourd'hui elles n'exercent pas exactement les mêmes compétences.

Il est donc nécessaire de définir le périmètre d'action de la nouvelle Communauté de communes. La nouvelle communauté de communes exerce les compétences suivantes :

Le développement économique avec notamment :

- les zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales ou touristiques,
- la promotion des atouts économiques du territoire (métiers et savoir-faire des acteurs économiques),
- des aides à l'implantation, à la création, au développement ou à la reprise d'activités économiques,
- la promotion du tourisme.

L'aménagement de l'espace avec notamment :

- les politiques environnementales et agricoles d'intérêt communautaire,
- les documents d'urbanisme avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI),
- des zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,
- des aménagements routiers d'intérêt communautaire,
- le développement numérique d'intérêt communautaire.

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, à partir du 1er janvier 2018 (loi Notre).

Aménagement, entretien et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La collecte et le traitement des déchets

L'eau, à partir du 1^{er} janvier 2020 (loi Notre)

Politique du logement avec notamment :

- la politique du logement social et les opérations en faveur du logement des personnes défavorisées,
- la politique de la ville.

Le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements aquatiques d'intérêt communautaire.

La maison des services publics de Lassay-les-Châteaux

La santé publique avec notamment :

- le contrat local de santé,
- le pôle pluridisciplinaire de santé de Mayenne,
- la maison de santé de Lassay-les-Châteaux.

La culture avec notamment :

- la lecture publique,
- l'enseignement de la musique et de la danse,
- le cinéma,
- le cybercentre,
- la ludothèque, les dés en Bulles,
- le musée du Château de Mayenne,
- le soutien aux associations culturelles et patrimoniales d'intérêt communautaire.

L'enfance et la jeunesse

La gestion d'équipements publics de proximité

L'administration générale avec la formation des élus municipaux et intercommunaux.



MAYENNE
communauté

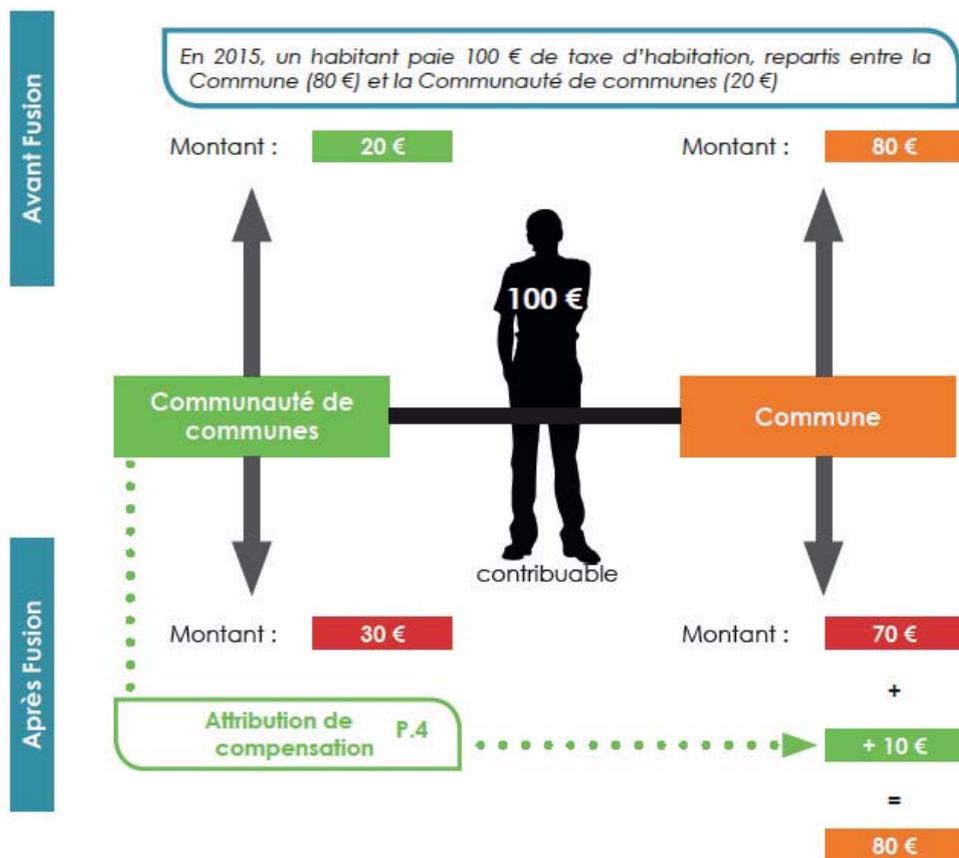


Neutralisation et harmonisation fiscale

Les communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay disposent aujourd'hui de règles différentes concernant leurs finances. Il est donc nécessaire que certaines de ces règles, notamment les règles fiscales (répartition du produit des impôts locaux entre les communes et la communauté de communes) soient harmonisées. Grâce à un protocole de neutralisation et d'harmonisation fiscale entre les communes et Mayenne communauté, la fusion n'aura aucun impact sur la fiscalité des ménages, sur le budget de chacune des communes et sur celui de la Communauté de communes.

Ainsi, un contribuable qui payait 100 € d'impôts locaux pour le bloc communal (commune et communauté de communes) en 2015, continuera de payer 100 € après la fusion. Les clés de répartition des produits de ces impôts locaux pourront être différentes entre les communes et la communauté de communes après la fusion, mais le protocole fiscal permettra de compenser les pertes de recettes des unes avec le surplus de recettes des autres.

La neutralisation fiscale et financière



En 2016, cet habitant paiera toujours 100 € de taxe d'habitation, mais la répartition sera différente : 70 € pour la Commune et 30 € pour la Communauté de communes. La Communauté de communes versera 10 € à la Commune pour compenser la perte de recette via l'attribution de compensation.

Centre aquatique : les travaux ont démarré

La première pierre du centre aquatique de Mayenne Communauté a été officiellement posée le 20 octobre dernier.

C'est parti pour un an et demi de travaux. Les premiers plongeurs sont prévus dans le courant du second semestre 2017.



Entouré, d'Olivier Richefou - Président du département, du Préfet Monsieur Philippe Vignes, de Jean-Pierre Le Scornet - Vice-Président de la Région, de Patrick Soutif - Président de la Communauté de communes du Horps-Lassay et de Maurice Boisseau - Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Mayenne, Michel Angot a posé la première pierre du futur centre aquatique de Mayenne Communauté.

L'actuelle piscine Robert Buron n'est plus adaptée aux normes en vigueur en termes de traitement de l'air, de l'eau et d'accessibilité. De plus, les capacités de cet équipement ne sont plus suffisantes pour accueillir les scolaires du territoire, c'est pourquoi les élus ont lancé, il y a quelques années, ce projet de construction d'un nouveau centre aquatique.

3 cibles prioritaires

Ce futur équipement a été pensé afin de répondre aux besoins des 3 cibles prioritaires que sont les scolaires, les familles et les sportifs. Le centre aquatique disposera d'un bassin sportif avec 6 lignes d'eau et d'un fond amovible sur 1/3 de sa surface permettant d'adapter la profondeur selon les publics accueillis et les activités proposées.

L'équipement disposera également d'un bassin détente comportant un espace ludique et une partie adaptée à l'apprentissage de la nage, d'une pataugeoire pour les plus petits, d'un toboggan de 50 mètres et d'un espace bien-être avec hammam et douches hydromassantes.

Aménagements extérieurs

A l'extérieur, le centre aquatique de Mayenne Communauté disposera d'un espace aménagé avec des pelouses en « solarium » et des jeux d'eau et de détente. En revanche, il n'est pas prévu de bassin extérieur pour cette future installation. Le territoire de Mayenne Communauté disposera de deux équipements pour la baignade extérieure en période estivale avec la piscine du camping du Gué Saint-Léonard de Mayenne qui sera réaménagée uniquement pour les campeurs et la piscine extérieure de Lassay-les-Châteaux.



ON TRAVERSE UNE PINÈDE POUR ARRIVER À UNE FORME DE CRIQUE PROTÉGÉE QUI DOMINE UNE PLAGE

Des premiers résultats encourageants

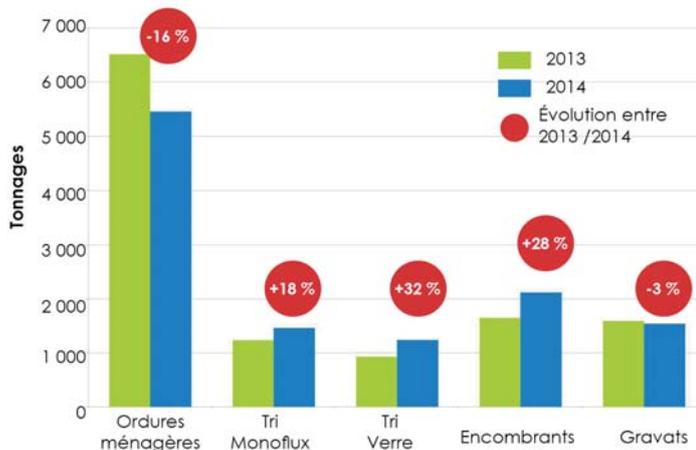
Redevance incitative

Le passage à la redevance incitative modifie nos principaux flux de déchets : le volume de nos ordures ménagères résiduelles a diminué, celui du tri a augmenté.



Du côté de la Communauté de Communes

40 kg d'ordures ménagères résiduelles en moins par habitant
entre 2013 et 2014 sur l'ensemble de la Communauté de communes



Répartition des principaux tonnages de déchets sur le territoire de la CCPM

Ainsi, sur une année, le tonnage de nos ordures ménagères résiduelles a diminué de 16 % soit près de 1 200 tonnes. En contrepartie, le volume du tri a lui considérablement augmenté : 18 % (228 tonnes) pour le mono-flux (cartons, papiers...) et 23 % (303 tonnes) pour le verre.

Une nouvelle grille tarifaire pour 2015

Une nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative est entrée en application au 1er janvier 2015.

Pourquoi une nouvelle grille tarifaire ?

L'objectif de cette nouvelle grille tarifaire est d'équilibrer le budget du service de gestion des déchets tout en maintenant l'aspect incitatif de la redevance.

Effectivement, lors de la mise en place de la redevance incitative, la grille tarifaire initiale était basée sur des estimations qui se sont avérées inexactes.

D'autre part, les dysfonctionnements rencontrés sur les conteneurs semi-enterrés (CSE) et les dépôts sauvages observés sur le territoire ont également pénalisé l'ensemble du système.

La collectivité se doit donc de maintenir une capacité d'investissement sur ce budget afin de réaliser les ajustements nécessaires et moderniser l'ensemble de ses services (véhicules, déchetteries, CSE, tri, etc.)

Abonnement	Part Variable	
	le litre de déchets traité	
	2014	2015
+ 10 €	1,4 centime (0.014 €)	1,9 centime (0.019 €)
Un nombre de dépôts ou levées minimum		
Nombre de levées ou dépôts minimum dans l'année	9 bac individuel	36 CSE 30L
		18 CSE 60L



Quelles évolutions ?

Concernant les tarifs de la redevance incitative, la partie fixe, c'est-à-dire l'abonnement, est majorée de 10 € pour l'ensemble des foyers, quel que soit le système de collecte utilisé : bacs individuels et conteneurs semi-enterrés.

De la même manière, la part variable est également majorée pour les 2 systèmes, passant de 1,4 centimes (0,014 €) le litre de déchets traité à 1,9 centimes (0,019 €).

Enfin, pour lutter contre les trop nombreux dépôts sauvages observés sur l'ensemble du territoire, la Communauté de communes a décidé d'instaurer un nombre de levées ou de dépôts minimum à réaliser dans l'année : 9 levées minimum pour les bacs individuels, 18 dépôts de 60 L pour les utilisateurs de conteneurs semi-enterrés et 36 dépôts en conteneurs semi-enterrés de 30 L pour l'habitat collectif vertical.

Ainsi, la part variable se composera de ce forfait minimum obligatoire et des levées ou dépôts éventuellement réalisés au-delà de ce forfait minimum. Les dépôts et levées continueront d'être comptabilisés et ceux effectués au delà du forfait minimum seront facturés à l'unité.



La grille tarifaire

Composition du Foyer	Volume du bac	Accès au service = Abonnement annuel (hors levées)	Prix d'une levée	Nombre de levées minimum facturées dans l'année	Prix des levées minimum
1 à 3 personnes	120 L	102,22 €	2,28 €	9	20,52 €
4 à 5 personnes	240 L	121,01 €	4,56 €	9	41,04 €
6 personnes et plus	340 L	146,62 €	6,46 €	9	58,14 €
Professionnels	660 L	214,94 €	12,54 €	9	112,86 €
	750 L	242,89 €	14,28 €	9	128,52 €

Type d'habitat	Volume du Tambour	Accès au service = Abonnement annuel (hors dépôts)	Prix d'une levée	Nombre de dépôts minimum facturés dans l'année	Prix des dépôts minimum
Habitat grand collectif exclusif	30 L	52,69 €	0,57 €	36	20,52 €
Autre type d'habitat	60 L	78,31 €	1,14 €	18 4 pour les résidences secondaires	20,52 € (4,84 € pour les résidences secondaires)

Composition du Foyer	Volume du bac	Simulation 1	Simulation 2	Simulation 3
		Abonnement + 9 levées par an (forfait minimum)	Abonnement + 12 levées par an (9 levées minimum + 3 supplémentaires)	Abonnement + 24 levées par an (9 levées minimum + 15 supplémentaires)
1 à 3 personnes	120 L	122,74 €	129,58 €	156,94 €
4 à 5 personnes	240 L	162,05 €	175,73 €	230,45 €
6 personnes et plus	340 L	204,76 €	224,14 €	301,66 €
Professionnels	660 L	327,80 €	365,42 €	515,90 €
	750 L	371,41 €	414,25 €	585,61 €

Type d'habitat	Volume du Tambour	Simulation 1	Simulation 2	Simulation 3
		Abonnement + 36 dépôts par an (+ forfait minimum)	Abonnement + 48 dépôts par an (36 dépôts minimum + 12 supplémentaires)	Abonnement + 96 dépôts par an (36 dépôts minimum + 60 supplémentaires)
Habitat grand collectif exclusif	30 L	73,21 €	80,05 €	107,41 €
		Abonnement + 18 dépôts par an (forfait minimum)	Abonnement + 24 dépôts par an (18 dépôts minimum + 6 supplémentaires)	Abonnement + 48 dépôts par an (18 dépôts minimum + 30 supplémentaires)
Autre type d'habitat	60 L	98,83 € (86,14 € pour les résidences secondaires)	105,67 €	133,03 €

Grille tarifaire pour les bacs individuels

Grille tarifaire pour les conteneurs semi-enterrés

Sur notre commune de Commer, les sites de collecte en CSE et colonne de tri sont les suivants :

- 2 CSE chemin de la déchetterie + 1 colonne de tri Verre + 4 colonnes de tri papier - plastique
- CSE Les Chevries + 1 colonne de tri Verre + 1 colonne de tri papier - plastique
- CSE de la Gare (route de la Gare) + 1 colonne de tri Verre + 1 colonne de tri papier - plastique
- colonnes de tri (à proximité de la salle des Lilas)
- CSE Filtres plantés (route de Martigné près de la station d'épuration à roseaux) + 1 colonne de tri Verre + 1 colonne de tri papier - plastique

Carte des conteneurs semi-enterrés sur Commer

En 2015, avec cette nouvelle grille tarifaire, le coût moyen du service pour un habitant de la CCPM est de 15 % inférieur à celui de la moyenne nationale pour les territoires équivalents. (Chiffre Ademe).

Déménagement, changement de situation

Comme pour l'eau et le gaz, lorsque vous déménagez, ou pour tout changement de situation, pensez à informer le service déchets de la Communauté de communes :
dechets@paysdemayenne.fr ou 02 43 30 21 34

Dépôts sauvages

Depuis la mise en place de la redevance incitative, de nombreux dépôts sauvages ont été observés sur l'ensemble du territoire.

Malgré l'amélioration du système, trop de dépôts sauvages sont encore constatés. En application du règlement de la redevance incitative, les maires des communes peuvent verbaliser les auteurs de ces infractions.

Après la pédagogie, place aux sanctions. Dorénavant, un dépôt sauvage au pied d'un conteneur semi-enterré sera passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €.

D'autre part, la Communauté de communes peut dorénavant facturer une prestation d'enlèvement aux auteurs de dépôts sauvages.

Plan bocager



Depuis 2014, la CCPM, en partenariat avec le CPIE Mayenne Bas-Maine et la Chambre d'Agriculture 53, mène un plan bocager permettant de sensibiliser aux rôles des haies, de former à la plantation et à l'entretien, d'informer des possibilités de valorisation locale du bois et des aides existantes.

Au delà d'une connaissance fine de l'état du bocage, cette démarche permet de favoriser une prise de conscience des intérêts de ce milieu naturel.

Les 3 objectifs de la démarche sont :

- **Etablir un diagnostic** pour repérer et classifier les haies bocagères, estimer le potentiel énergétique mobilisable pour la filière bois par commune et préconiser des actions de gestion en faveur du bocage (regarnissage, plantations, entretien des haies)

Le diagnostic est finalisé et les résultats seront présentés en décembre 2015,

- **Sensibiliser les particuliers, exploitants et élus** sur une meilleure connaissance et prise en compte du bocage,

- **Accompagner les particuliers et collectivités** souhaitant planter des haies et / ou entretenir et exploiter durablement leurs haies dans un objectif de valorisation énergétique du bois.

Depuis Janvier 2014, une cinquantaine d'exploitants ont bénéficié d'un accompagnement pour des demandes de plantation et / ou de la réalisation de plans de gestion (20km de haies seront plantés, 20 plans de gestion).

Pour les exploitants et propriétaires qui le souhaitent, quatre types d'accompagnement, financés par la CCPM et le Conseil Départemental, sont proposés gratuitement :

1) Pour planter, regarnir des haies :

- Un expert vous conseille sur les techniques de gestion et de plantation lors d'un rendez vous

- Les travaux de création et regarnissage de haies peuvent être financés en partie. Si votre demande est éligible, l'expert dépose un dossier de demande d'aides auprès du Conseil Départemental de la Mayenne

Contact : Yasmine Rocher, service Urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Mayenne, au 02 43 30 21 21.

2) Pour bénéficier d'un plan de gestion du bocage de votre exploitation :

- Un expert vous propose un schéma de gestion des haies à l'échelle de votre exploitation (planification des opérations d'entretien, d'exploitation et de plantation) et définit le potentiel énergétique mobilisable tous les ans et les revenus pouvant être dégagés

Contact : Yasmine Rocher, service Urbanisme de la Communauté de communes du Pays de Mayenne, au 02 43 30 48 50.

3) Pour bénéficier de renseignements sur la filière locale bois déchiqueté :

- La Scic Mayenne Bois Energie, située à Parigné sur Braye, vous informe des conditions nécessaires pour devenir un éventuel fournisseur de bois déchiqueté

Contact : Karine Amelot au 02 43 08 35 60

(<http://www.hautemayenne.org/reseau/bois-energie.htm>.)

4) Pour bénéficier de renseignements sur les possibilités d'installation d'une chaufferie bois déchiqueté sur votre exploitation

- La FD CUMA réalise une note d'opportunité pour juger de la cohérence du projet professionnel ou particulier : évaluation des besoins de chaleur, des besoins en bois déchiqueté, du gisement local, dimensionnement de la puissance de la chaudière, aide au choix du matériel, comparatif économique du projet par rapport à une énergie fossile...

Contact : Aurélien Philippe au 02 43 67 37 34

<http://www.fdcuma53.fr>

Urbanisme :



Depuis le 1^{er} juillet 2015, la communauté de communes a pris en main l'instruction de permis de construire.



Les enseignants :

Mme Lambert TPS-PS, Mme Goupil PS/MS, Mme Manceau et Mme Chandemerle MS-GS, Mme Rocher et Mme Chandemerle CP, Mme Lechat et Mme Rousseau CE1-CE2, M Broussey et Mme Fouqué CE2-CM1, Mme Doray et Mme Chandemerle CM1-CM2.

Effectifs enfants:

A la rentrée de septembre 2015 : 176 élèves, 7 classes.

Sorties :

Piscine CP-CE1 puis GS dès janvier, divers spectacles du kiosque, sortie à Saulges des CE2, CM1 et CM2.

Projets :

Une dumiste, Nathalie Nicolas, intervient pour deux projets musique auprès des classes allant de la moyenne section au CE2 sur le thème voyage autour du monde et auprès des CE2-CM1 sur les chansons traditionnelles mayennaises.

Un concert aura lieu le 16 juin prochain avec l'orchestre du conseil départemental à la salle polyvalente de Mayenne.

Sorties culturelles :

Toutes les classes vont aller au cinéma le Vox pour une projection avec un transport pris en charge par Mayenne communauté.

Infos pratiques

Ecole Jules Verne
Adresse : 16 chemin de traverse
Tél. 02 43 00 44 78

Horaires

- Du lundi au vendredi : 8h45 - 12h00 et 13h30 - 15h30
- Le mercredi : 9h00 - 12h00

Mail : ecole.publique.commer@wanadoo.fr

Site : <http://ecole.publique.commer.pagesperso-orange.fr/index1.htm>

Nos commémorations 2015 :

Le 8 mai 2015, quelques enfants avec leurs parents ont un peu grossi notre groupe : conseil municipal, anciens combattants et leurs épouses.

Le 11 novembre 2015, un peu plus d'enfants et de parents étaient présents ce qui nous a fait plaisir pour le souvenir Français et honorer nos « Morts pour la France »

Merci à ceux qui viennent avec nous et venez nombreux à notre prochaine commémoration du 11 novembre 2016.

Nos soirées privées :

Samedi 4 juin 2015 : Déjeuner grillades

Samedi 5 novembre 2015 : Déjeuner entrecôtes

Le bureau :

Bibron Michel : Président

Belliard Guy : Vice président

Delogé Fernand : Trésorier

Boisard Raymond : Secrétaire



Commémoration du 08 mai 2015



Commémoration du 11 novembre 2015

Club des aînés

Pour l'année 2016, le club de la gaité vous invite à venir nous rejoindre.

Les nouveaux adhérents sont les bienvenus.

Tous les jeudis nous nous retrouvons autour d'une belote ou d'un tarot ou d'une pétanque.

Nous avons fait deux spectacles et d'autres projets sont en cours.

Nous organisons une soirée crêpes, deux repas, deux pique-niques et le goûter de Noël, le tout dans une superbe ambiance.



08/01/2015 : Assemblée générale et galette des rois



Repas du 22/10/2015

Pour cette nouvelle saison 2015-2016, tant sur le plan des effectifs que sur le plan sportif, le club se porte bien et peut envisager l'avenir sereinement.

Au total, 21 adhérents se retrouvent chaque vendredi pour représenter la commune dans tout le département.

A l'issue de cette première phase de championnat (Septembre à Décembre), les résultats sont excellents pour nos 3 équipes :

- L'équipe A termine 1ère et invaincue de sa poule de Super D2, elle obtient ainsi une montée en D1, le plus haut échelon départemental.
- L'équipe B termine également invaincue et leader de sa poule de D3 obtenant logiquement la montée en D2.
- L'équipe C termine 5ème de sa poule de D3 et assure son maintien à ce niveau.

A noter également, le très bon parcours en coupe de la Mayenne de l'équipe catégorie moins de 1 300 points, celle-ci jouera prochainement les quarts de finale de l'épreuve.

Les objectifs de la deuxième phase de championnat (Janvier à Avril) seront d'assurer le maintien des 3 équipes.

Activités proposées :

- un championnat seniors avec 3 équipes évoluant à différents niveaux (D1, D2 et D3) et se déroulant le vendredi soir,
- un championnat individuel (critérium fédéral) pour les jeunes et les seniors qui comprend 5 journées sur la saison (Octobre à Mai) et se déroulant le dimanche matin,
- la coupe de la Mayenne pour différents classements,
- la coupe de doubles pour différents classements,
- la coupe Davis pour différents classements.

L'Etoile bleue Tennis de table, c'est aussi un investissement de chaque adhérent dans la vie du club pour financer des projets (tombola, tournois...).

Pour cette saison, le club innove en organisant un tournoi de Hard Bat. Cette discipline s'apparente au tennis de table des années 1930 à 1940, avant l'avènement des raquettes avec des revêtements mousse. Cela permet de minimiser les effets et tend à réduire la différence de niveau entre les joueurs.

Le club tient également à remercier l'ensemble de ses partenaires :

- les sponsors privés, que vous retrouverez sur notre site Internet, pour l'aide qu'ils apportent au club dans l'achat d'équipements,
- la commune pour la mise à disposition de la salle des Lilas et le versement d'une subvention annuelle.

Pour finir, quel que soit votre niveau, si vous êtes intéressés par la pratique du tennis de table au sein d'un club, n'hésitez pas à nous contacter.

Entraînements :

Chaque mardi soir, de Septembre à Mai, à partir de 20h30 à la salle des Lilas.

A noter également pour les non-licenciés qu'une session «découverte et initiation» est proposée chaque mardi par l'entraîneur du club, Sébastien Pouteau.

Nous contacter :

Président : Emmanuel JOUFREAU

Tél. 06.61.78.43

Secrétaire/Trésorier : David MARTINEAU

Site net : www.tt-ebcommer53.sportsregions.fr



L'équipe A qui monte en première Division (D1)



L'équipe B qui monte en D2

Etoile Bleue - Section Tennis

Avec ses 95 adhérents en 2015, le bureau espère la même affluence en 2016.

Nous avons fait l'acquisition d'un tableau avec badges; il est mis en place depuis début mars.

Les prix des cotisations restent inchangés 10 euros par adulte ; 5 euros par enfant jusqu'à 15 ans et 1 euro pour les visiteurs... Pour les inscriptions et cotisations, elles seront à prendre au café chez Sam où un badge vous sera remis.

Les cours du dimanche matin sont gratuits du 1^{er} mai au 3 juillet 2016.

Suite à la progression du nombre de participants aux cours du dimanche matin, il pourrait y avoir deux tranches horaires soit : 10h00-11h00 pour les enfants ; et 11h00 12h00 pour les adultes.

Un tournoi aura lieu, il se fera sur 3 ou 4 semaines suivant le nombre d'inscrits du 18 mai au 18 juin 2016.

Si des personnes souhaitent nous rejoindre nous les accueillerons avec plaisir !!

Le bureau :

- Président : Manceau Stéphane / Tél : 06.38.26.14.17
- Vice président : Charles Didier
- Trésorière : Pillais Gaëlle
- Secrétaire : Johan Marie-Odile
- Membres : Mézières Arnaud et Pinson Christian (les deux assurent les cours de tennis)



Le Comité des Fêtes

Nos manifestations pour 2016 :

- Dimanche 28 février 2016 : Loto
- Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2016 : Fête Annuelle
 - * Samedi : soirée repas avec Yvonnick Imitateur-Transformiste aux voix féminines,
 - * Dimanche : Vide grenier, manèges pour les petits et tir à la carabine



Bureau :

- Président : Michel PIERRE
- Vice président : Nathalie BLIN
- Secrétaire : Rémy HUBERT
- Secrétaire adjointe : Annabelle FOUQUET
- Trésorier : Eric LEDAUPHIN
- Trésorier adjoint : Loïc JORRE

Membres :

- Daniel GERAULT
- Patrick LAUMONIER
- Gaëtan BLIN
- Bruno RIOLET
- Bruno GARNIER
- Karine JOUET
- Ophélie JOUET
- Emmanuel MORIN

Le comité des fêtes espère vous retrouver nombreux lors de ces manifestations.

Saison de pêche 2015

Une année exceptionnelle depuis que l'association existe, sans doute une des meilleures.

L'ouverture ainsi que tous les lâchers de truites ont été une réussite.

En dehors de ces jours, pendant toute la saison, le plan d'eau a été fréquenté par de nombreux pêcheurs qui sont souvent venus en famille.

La réussite est sans doute due au temps qui, cette année, a été favorable pour la pêche mais aussi à la fermeture pour travaux de l'étang des forges d'Aron et également aux écourues sur la Mayenne en fin d'année pendant lesquelles la pêche était interdite.

Il faut dire aussi que le plan d'eau est très poissonneux puisqu'en dehors des truites qui plaisent à de nombreux pêcheurs, un grand nombre de brochets ont été pris ainsi que des carpes, tanches, gardons, perches et aussi quelques sandres.

En fin de saison, comme les années précédentes, nous avons vidangé le petit plan d'eau destiné à la reproduction et qui est interdit à la pêche toute l'année.

La vidange du plan d'eau représente beaucoup de travail au point de vue organisation, surveillance et pêche. Il ne faut pas avoir peur de se salir, ni d'avoir froid, mais avec le groupe que nous sommes et qui se donne à fond ce n'est que du plaisir!

Notre travail a bien été récompensé puisque après avoir mis 90kg toutes espèces confondues en novembre et décembre 2014 nous avons récolté 515kg de carpes, gardons, tanches et perches un an après.

Pour l'association, c'est très appréciable puisque cela permet de faire un alevinage très important du grand plan d'eau sans avoir à acheter trop de poissons chez un pisciculteur.



"Après avoir mis 90 kg toutes espèces confondues fin 2014 nous avons récolté 515 kg de carpes, gardons, tanches et perches un an après"

Vidange annuelle du petit étang

Saison 2016 :

Dates à retenir :

- Samedi 21 Mai à 7h00 : lâcher de 150kg de truites,
- Samedi 18 Juin : lâcher de 100kg de truites,
- Samedi 17 Septembre : lâcher de 120kg de truites.

En dehors des lâchers, la pêche est ouverte tous les jours du 19 Mars au 13 Novembre inclus, sauf les jours d'alevinage qui seront affichés à l'entrée des plans d'eau.

Les pêcheurs peuvent acheter des cartes à la journée mais aussi à l'année s'ils le souhaitent. Toutes les cartes sont vendues chez les commerçants du village, (Café « Chez SAM » Boulangerie, Salon de coiffure, Mécanicien garage BEAUDOIN).

Lorsque tous les commerçants sont fermés en même temps : (Dimanche après midi, jours fériés ou pendant leurs congés, les cartes sont vendues au plan d'eau soit par les contrôleurs ou le garde).

Nouveautés 2016 :

Depuis 2012, l'association n'avait plus de garde. Un membre a accepté de faire les stages nécessaires et obligatoires pour être assermenté. Il prendra ses fonctions vers la mi-janvier et sera chargé de faire respecter le règlement intérieur de la pêche en eau close correspondant au classement du plan d'eau. Si nécessaire, il pourra dresser des contraventions à tous contrevenants.

Les anciennes toilettes étant vétustes, non conforme à l'accès pour les personnes à mobilité réduite et trop loin des plans d'eau, à la demande de l'association mais aussi de nombreux pêcheurs, la commune s'est engagée à en construire de nouvelles qui seront conformes pour les personnes à mobilité réduite et plus près des plans d'eau.

Les travaux sont actuellement en cours, les matériaux sont financés par la commune mais tout le travail est effectué bénévolement par les membres de l'association conformément à ses engagements afin d'en amoindrir le coût.

En plus des toilettes, d'autres travaux sont aussi effectués pour que tout soit accessible aux personnes à mobilité réduite notamment une place de parking réservée aux handicapés, une rampe d'accès pour les fauteuils mais aussi un ponton pour les pêcheurs en fauteuil.

Bien que ces travaux soient réalisés par les membres de l'association de pêche il est bien entendu qu'ils ne sont pas réservés uniquement qu'aux pêcheurs, mais aussi à tous les promeneurs sans exception.

Personnes à contacter :

- Président : Maurice Deslais, 7 rue des Acacias 53470 Commer
Tél : 02.43.00.45.11 / 07.86.41.74.92
- Vice Président : Jean Claude Font, Tél : 02.43.00.09.42
- Trésorier : Daniel Chevalier, Tél : 07.70.66.68.71
- Secrétaire adjoint : André Viol, Tél : 02.43.00.45.34



Association ADMR à COMMER

Pour tous les âges, des services à domicile



Familles, personnes âgées, personnes malades, personnes handicapées... tous nos services améliorent

votre qualité de vie ou vous aident à faire face à une situation difficile :

- Aide à la personne
- Entretien du domicile et du linge
- Petits travaux de jardinage et bricolage
- Portage de repas
- Téléassistance Filien

Contactez- nous à l'association ou votre référent local :

- ADMR du Pays de Mayenne – 9, place du 9 juin 1944 – 53100 MAYENNE
- au secrétariat général : 02 43 08 07 24
- par courriel: paysdemayenne.admr53@orange.fr

- Référente locale : commune de COMMER
- Mme MEIGNAN Danielle : 02.43.02.53.28



Notre secrétaire

Catherine et Katia en intervention sur Commer



Forum des association
Sept 2015

Association pour le Don de Sang Bénévole créée en Décembre 2012



Sont concernées les 5 communes possédant le code postal 53470 : Martigné sur Mayenne, La Bazouge des Alleux, Châlons du Maine, Sacé et Commer.

Pour nous contacter :

- Mr. Bernard ROUSSEAU : 06.27.13.79.48
- @ : adsb53470@gmail.com
- Page facebook : Adsb53470 Communauté

Bureau :

- Président : ROUSSEAU Bernard de Martigné,
- Vice Présidente : MASSOT Valérie de Martigné,
- Vice-Président : BOISANFRAY Guy de Martigné,
- Secrétaire : CHESNEAU- LEMARIE Nadège de Martigné,
- Secrétaire adjointe : GOURNAY Gwénola de Martigné,
- Secrétaire adjointe : COUILLEAUX Adeline de Commer,
- Trésorière : DUVAL Marianne de La Bazouge des Alleux,
- Trésorière adjointe : MESSAGER Jeannine de Châlons du Maine.



Rappel des missions de l'Association :

- Promouvoir au quotidien le don de sang bénévole,
- Recruter de nouveaux donateurs,
- Participer à l'organisation et l'accueil des collectes.

Depuis 3 ans à présent, les 16 membres de l'association, issus des 5 communes citées, s'efforcent de remplir au mieux ces missions.

Les évènements en 2015 :

- La Marche de Mai

Le dimanche 31 Mai 2015, c'était la fête des Mamans mais aussi la 2ème édition "Marche de Mai" pour le Don du Sang organisée par l'ADSB cette fois sur la commune de Commer. Malgré le temps très pluvieux, une centaine de personnes, petits et grands, ont marché dans la campagne mayennaise. Crudités, saucisses frites, desserts « maison », un bon encas pour reprendre des forces à l'abri de la pluie sous le préau de l'école de Commer et les barnums du Comité des Fêtes de Martigné.

Quizz, démonstration de Country ont ponctué le reste de la journée dans la bonne humeur.

Cet évènement a permis à l'Association de recueillir des fonds pour son fonctionnement tout en faisant la promotion du Don du Sang et en partageant bien sûr un moment convivial !

L'Association tient à remercier la commune de Commer et l'Association de Danse Country de Martigné pour leurs participations à la réussite de la journée.



- Les Collectes de 2015

Comme en 2014, l'EFS (Etablissement Français du Sang) avait programmé 5 collectes en 2015 avec la présence de 2 médecins.

Les 5 collectes organisées ont ainsi pu accueillir 281 poches de sang en 2015 avec encore de nombreux PREMIERS DONNS !

Merci à tous, continuez à donner et à mobiliser autour de vous : Le Sang, c'est la Vie !

- Forum des Associations à Martigné et à Commer

Moment convivial, l'occasion d'échanger avec les autres associations et les visiteurs.

- Action Ecole

Grâce à des supports élaborés par l'Union Départementale et l'EFS, des bénévoles de l'association ont pu présenter les enjeux du Don du Sang aux Cours Moyens de Martigné sur Mayenne et Commer.

L'occasion de demander aux enfants de dessiner ce qu'ils avaient retenu du message transmis...



2016 à l'horizon :

- Les Collectes de 2016 : A noter dans vos agendas !

Elles auront théoriquement lieu à la salle polyvalente de Martigné-sur-Mayenne de 15h00 à 19h00 :

Jeudi 7 Juillet

Vendredi 2 Septembre

Vendredi 25 Novembre

L'Assemblée Générale

Après le témoignage d'une sage-femme sur le don de sang de cordon ombilical à Martigné en 2014, un père de famille atteint de leucémie et soigné grâce à des dons de sang en 2015 à Commer, l'ADSB projette d'accueillir cette année le témoignage de la famille de 2 petites filles atteintes d'une maladie génétique.

« Les Motards ont du Cœur » sont passés le dimanche 24 Avril 2016

La Marche de Mai

Le Dimanche 22 Mai 2016 : Nous avons marché cette année sur les sentiers de La Bazouge des Alleux.



Le Vendredi 17 Juin à Commer : soirée « Classes Orchestres » (Primaire de Galilée et Collège Sévigné de Mayenne) organisée par l'Association Aides et Initiatives de Commer, une partie des bénéfices reviendra à l'ADSB.

Et d'autres projets encore...

L'association espère poursuivre l'action départementale « Ecole » en intervenant dans les écoles auprès des Cours moyens et collèges, la sensibilisation des jeunes restant un des points majeurs !



Rétrospective d'une année riche en activités

L'association Aides et Initiatives Commeroises a déjà une année d'existence avec de nombreuses activités conduites à ce jour.

1- Ouverture officielle de l'épicerie et ses services proposés

L'une des principales activités reste l'ouverture officielle de l'épicerie le 29 mars 2015 en présence des élus, de la presse, des bénévoles.

Par l'intermédiaire de cette épicerie, des services de proximité sont rendus aux habitants de COMMER permettant par exemple à des personnes qui n'ont pas de moyens de locomotion de s'approvisionner sur place.

Celle-ci est ouverte le mardi et vendredi de 18h00 à 19h00 ainsi que le dimanche de 10h00 à 12h00.

A noter, que depuis le 1^{er} février 2016, l'épicerie n'est plus ouverte le jeudi soir.

Cette épicerie propose également le dépôt de pain et de viennoiseries le dimanche matin lorsque la boulangerie et le bar tabac sont fermés.

Elle est aussi, un lieu d'accueil, d'écoute et d'échange.

En effet, on peut y retrouver un espace petites annonces ou bien encore la possibilité de déposer des vêtements dont on n'a plus forcément l'utilité et en reprendre un autre, c'est un concept d'échanges rendant service aux uns et aux autres.

Enfin, il est possible d'être accompagné dans les démarches en matière d'action sociale (orientation vers les services compétents)

En terme de service, elle propose aussi le prêt de vélo à titre gratuit pour ceux qui souhaitent faire une balade à vélo.

2- Reconnaissance d'intérêt général

Tout récemment, l'association a été reconnue d'intérêt général puisqu'elle répondait à des critères bien précis de part la nature de son activité et son fonctionnement.

Cela signifie, qu'elle peut maintenant délivrer des reçus de dons qui permettent au donateur de bénéficier d'une réduction d'impôts pour *don d'un montant en principe égal à 66 % de la somme versée dans la limite de 20 % du revenu imposable.*

Pour tout renseignement, concernant ces dons, il est possible d'envoyer un mail à cette adresse : afaicommer@gmail.com

3- Développement de la culture et des loisirs

L'association a aussi pour vocation de développer l'accès à la culture et aux loisirs pour les commerois.

C'est d'ailleurs dans ce sens qu'elle propose désormais des billets à tarif réduit pour certaines activités :

- Tickets ciné au vox de MAYENNE,
- Entrées au bois parc de FORCE,
- Entrées au parc et aires de jeux Kid'y Pirates à LAVAL...

Il est aussi possible de se divertir en assistant à des représentations théâtrales. Une seconde pièce de théâtre a d'ailleurs été proposée le 24 octobre dernier avec la troupe « des Jeux Dits » d'ARON à la salle des Lilas de COMMER.

4- Communication

- Tout au long de l'année, l'association, a développé sa communication :
- Création d'un groupe facebook « Commer s'entraide » le 4 février 2015,
 - Création de son propre logo en février 2015,
 - Réunion d'information auprès de la population le 6 mars 2015.
 - Participation au forum des associations le dimanche 13 septembre 2015 .

5-Orientations à venir

Le 2 décembre 2015, l'association a tenu son assemblée générale, elle a donné les orientations pour l'année à venir.

En voici, les grandes lignes :

- Organisation d'un concert avec les classes orchestres du Collège SEVIGNE de MAYENNE et l'école de MARTIGNE-SUR-MAYENNE le 17 juin 2016 salle des Lilas de COMMER,
- Aides financières pour le passage du BAFA et du permis de conduire à hauteur de 50 € selon certains critères,
- Matinée réparation de vélo,
- Olympiades entre associations,
- Reconduction d'une soirée théâtre,
- Tickets ciné à tarif réduit pour les seniors.

Elle a également procédé à la réélection de son bureau dont voici la composition :

Président : Yann BEGUEL
 Vice-présidente : Nathalie GERVOT
 Trésorier : Emmanuel MORIN
 Trésorière-adjointe : Adelaïde BOSSE
 Secrétaire : Annabelle FOUQUET
 Secrétaire-adjointe : Lætitia DELLIERE
 Chargée de communication : Alicia JENNESSON

En conclusion, l'association a pu mettre en œuvre des services auprès de la population comméroise, grâce à l'investissement de chaque bénévole qui se dévoue sans compter pour la rendre dynamique.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour nous faire part de nouvelles idées. Le bénévolat est enrichissant, il permet de créer des liens, de participer à l'amélioration de la société, développer de nouvelles compétences.



Association Aides et Initiatives
 Commerroises
 2, Rue des Acacias 53470
 COMMER
 Tél : 06.49.66.81.96
 Mail : afaicommer@gmail.com



"Commer s'entraide"



Soirée théâtre

Chers amis d' Arts et Découvertes du pays de Mayenne,

Nous souhaitons vous remercier encore une fois pour le support et les signes d'encouragement que vous nous apportez chaque jour. L'association grandit et c'est grâce à vous ! Merci !



La rentrée de l'association depuis septembre, c'est :

- 60 artistes en herbe inscrits à nos ateliers.
- La naissance d'un groupe adulte
- La création d'un spectacle de Noël avec la mini troupe et déjà deux représentations.
- Une pédagogie de plus en plus étoffée.
- Des rires et des sourires d'enfants et d'adultes

Nos évènements :

- *Stage cirque a eu lieu du 08 au 12 février 2016 à Commer :*

Nous avons organisé pour les vacances de février un stage de cirque pour les enfants à partir de 6 ans.

Les artistes en herbe ont pu s'initier à de nombreuses disciplines circassiennes (trapèze, tissu, fil, acrobatie....) .

En une semaine, ils ont réalisé un spectacle qu'ils étaient ravis de présenter à leurs parents le dernier jour.

Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez me contacter par mail : artsetdecouvertes@free.fr ou téléphone : 0671655243.

<https://www.facebook.com/events/192101484463227/>

- *Le Vide Grenier a eu lieu le 22 Mai 2016 à Commer*



Visitez notre site : <http://exploractioncircus.free.fr/>

Likez nos pages : <https://www.facebook.com/artset.decouvertes>

<https://www.facebook.com/Explor-Action-Circus-254381784633487/>



Familles Rurales



Entrée dans l'Association Familles Rurales en 1990 en tant que membre jusqu'en 1997 et ensuite Présidente de janvier 1998 jusqu'à maintenant, je pense qu'il est temps de tirer ma révérence, en effet je me retire de l'association à la date du 19 Janvier 2016.

Toutes ces années m'ont permise de découvrir beaucoup de choses à travers le Centre de Loisirs et le Transport Scolaire dans un premier temps. C'était vraiment un grand bonheur de gérer ces deux activités. Ensuite, vint le moment des créations : pâte à sel, cours de musique, décor floral et bien entendu des cours de cuisine que nous avons effectués jusqu'en décembre 2015.



Cette décision est mûrement réfléchiée et je pense avoir donné beaucoup pour cette association. Je tiens à remercier Marylène Deslais qui m'a suivie depuis le début dans toutes les péripéties possibles, et aussi tous les parents et adhérents qui m'ont fait confiance pendant toutes ces années. J. Giffard

L'Association est mise en sommeil à dater du 31 Janvier 2016.

Gym adultes :

Tous les mercredis soir à 20h30 à la salle des Lilas avec Vanessa.

- Tonification musculaire (modelage de la silhouette),
- Développement de la souplesse,
- STEP (une semaine sur deux)

Gym douce :

Tous les jeudis matin à 11h à la salle des Lilas avec Marie-Laure

- Stimulation et entretien musculaire, cardio-respiratoire
- Coordination
- Relaxation
- Travail sur l'équilibre et la mémoire

Gym enfants :

Tous les jeudis après-midi à partir de 17h30 à la salle des Lilas avec Marie-Laure (horaires selon l'âge de l'enfant).

- Eveil corporel et gym récréative pour les plus jeunes
- Exercices et jeux, danses diverses et variées, Créativité pour les plus grands



Gym adultes avec Vanessa



Gym enfants avec Marie-Laure



Gym douce avec Marie-Laure

La cotisation est de 80€ pour tous les cours (ce prix est dégressif pour les enfants d'une même famille)

Il est toujours temps de s'inscrire en cours d'année, pour cela le tarif est revu. Vous avez deux séances d'essai pour vous permettre de vous rendre compte de si cela vous plaît ou non.

Contacts :

Compain Édith 02.43.00.44.80
Lebreton Aline 02.43.30.29.71
Brillet Agnès 02.43.00.36.73

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

PRESIDENT
Le Maire
Mickaël DELAHAYE

VICE PRESIDENTE
Mme Jeanine GIFFARD

Collège des élus municipaux

Mme Christelle BEAUDOUIN
Mme Josiane COUILLEAUX
M. Loïc JORRE
M. Stéphane MANCEAU

Collège des personnes représentantes de la société civile

1 représentant des Associations Familiales UDAF
Mme Jeanine GIFFARD

1 représentant des Associations de Personnes Agées et de Retraitées
Mme Antoinette RUBLIER

1 représentant des Associations de Personnes Handicapées
Mme Gisèle TERAU

1 représentant des Associations de Lutte contre l'Exclusion et pour l'insertion
M. Yvan ZIMMERMAN

Le repas du CCAS a eu lieu le samedi 17 octobre 2015.
53 convives se sont retrouvés autour d'un menu concocté par Sam et sa cuisinière.

Dissolution du CCAS suite à la loi NOTRE d'août 2015 mais le repas des plus de 70 ans qui était sa seule réelle activité sera conservé, ainsi que ses bénévoles.

CCAS



Nom		Activités	Coordonnées
ARTY'GRAPHISM	Mme LE BERRE Josette	Conception graphique sur tous supports, conseils en image, toute communication par l'objet et formateur consultant transport	2 rue des Vallées Tél : 02 43 04 63 96 06 16 17 59 57 Fax : 02 43 08 86 93
Atelier d'encadrement	Mme BOURGOIN Colette	Encadrement	Tél : 06 77 38 28 19
Boulangerie	M et Mme MARTINEAU	Boulangerie Pâtisserie Confiserie	58 rue des Tisserands Tél : 02 43 08 00 04
Chambres d'hôtes	M. GUIDAULT Gérard	Chambres d'hôtes	Tél : 02 43 00 44 30
Charpente couverture	M. LAUNAY Pascal	Charpente couverture	Tél : 02 43 04 42 48 06 80 30 29 05
Chez Sam	M. LAUMONIER Samuel	Bar, tabac, débit de boissons, repas occasionnels, dépôt de journaux et de gaz, petite confiserie, vente de boissons à emporter	8 rue des Tisserands Tél : 02 43 00 44 60
Coutures et retouches	Mme HEURTIER Colette	Coutures et retouches	Tél : 02 43 04 08 36
CREA'TIF Salon de coiffure	Mme CHAMARET Cathy	Coiffure vente de parfumerie	36 rue des Tisserands Tél : 02 43 00 44 11
Electricité Générale	M. GUYON Thierry	Travaux d'installation électrique	16 rue du Stade Tél : 02 43 04 44 37 Fax : 02 43 04 35 24
Electricite, Plomberie, Pose cloisons sèches...	M. COMPAIN Bertrand	Electricite, Plomberie, Pose cloisons sèches, Carrelage, Faïence, Maçonnerie, Réparation, Toitures	La Touche Tél : 02 43 00 44 80 06 79 70 59 38
ENSEIGNES 53	M. BROUARD Philippe	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	Gautrais Tél : 02 43 00 46 71 Fax : 02 43 00 48 12
Entreprise de Maçonnerie	M. LOUTELLIER Jérémy	Maçonnerie	Tél : 02 44 29 50 51 06 44 24 03 26
Entreprise Travaux Agricoles	M. BIBRON Michel	Entreprise de travaux agricoles et location de matériel agricole travaux publics	La chapelle aux Francs Tél : 02 43 00 94 33
Cécile Esthéticienne à domicile	Mme GOURGAN Cécile	Esthéticienne à domicile Soin du visage, épilations, maquillage, beauté des mains et des pieds	Tél : 06 28 36 60 88 cecile.gourgan@orange.fr
FL ENTREPRISE FOUCHER	M. FOUCHER Laurent	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux Plombier Chauffagiste Vente Sanitaire Chauffage	ZA du bas Marboue Tél : 02 43 00 45 25 Fax : 02 43 00 95 37
FRED INFO@ND CLIC	M. THERREAU Frédéric	Informatique	Tél : 06 81 38 83 73
Garage BEAUDOIN Automobiles	M. BEAUDOIN Philippe	Réparation et vente de tous véhicules motorisés, carrosserie, peinture	6 rue des Acacias Tél : 02 43 04 52 44
Garage DALIBARD	M. DALIBARD Christian	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	3 rue de la Chapelle Tél : 02 43 00 44 40
Infirmière	Mme JOLLY Elodie	Infirmière à domicile	Tél : 06 10 41 30 77
Magnétiseur	M. DALIBARD Didier	Magnétiseur	Tél : 02 43 00 43 47
Musique, chants (leçons)	M. SEILLERY Christophe	Musique, chants	Tél : 06 42 05 71 54
Ostéopathe	M. QUENTIN Jean François	Ostéopathe	35 rue des Tisserands Tél : 07 82 88 55 18
Pomme de terre (Vente à la ferme)	M. GIRAULT Jean Michel	Producteur Vendeur	Tél : 02 43 00 44 47 06 89 71 62 83
S.G. Electricité	M. GOURGAN Steeve	Travaux d'électricité et de plomberie, électricité générale et d'équipement, rénovation- installation-dépannage, mise au norme-motorisation de portail, divers travaux de plomberie	Tél : 07 80 35 30 00 steeve.gourgan@gmail.com
SPIT BIKE Matériel sport, loisirs (fabrication, gros)	SPIT BIKE	Commercialisation de vêtements sportifs personnalisés	Le Haut Marboue Tél : 06 61 05 75 69
Toilettage à domicile pour chiens et chats	Mme AUBERT Kelly	Toilettage à domicile pour chiens et chats	Tél : 06 32 19 18 22

Cette page a été réalisée à partir des pages jaunes de l'annuaire, base de données de la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie). Si vous constatez des erreurs ou des oublis, merci de contacter la mairie au 02 43 00 45 30

Les agents communaux

Service Technique et Espaces Verts



Bastien CHOLET



Daniel DUPIN



Thomas GANDAIS

Les employés communaux

Ecole Jules Verne
02 43 00 44 78



Thérèse BOURCIER



Angèle PELLIER

SECRETARIAT
02 43 00 45 30



Gwenaëlle THERREAU



Béatrice DOUHET

Service Restauration scolaire
02 43 00 45 31



Fabienne RAIMBAULT

Agence Postale
02 43 00 83 39



Marie Claude DESLAIS

Heures ouverture
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi : de 9h30 à 12h
Vendredi : de 15h à 17h30

Gestion des salles



Carole MESSAGER
en remplacement de Laetitia HAMARD
(en congé parental)

Entretien



Patricia GESBERT



Heures ouverture Mairie de COMMER

Lundi de 9h à 12h
Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 14h à 17h30
Samedi de 9h30 à 12h

Email : accueil@commer.fr
Fax : 02 43 00 70 53
<http://www.commer.mairie53.fr>

Service Animation et Jeunesse
Garderie : 02 43 00 44 78
ALSH : 02 43 00 45 30



Thomas LETOURNEUX



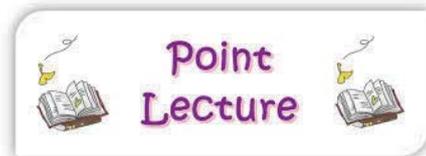
Sabrina GUYARD



Justine PAILLARD

Le point lecture est ouvert 2 fois par semaine :

- le mercredi de 17h à 18h
- le samedi de 11h à 12h



Responsable :

Anne-Pascale Gabriel-Charrier (responsable de la bibliothèque intercommunale)

Tél : 02.43.11.19.81

Personne référente sur Commer :

Marie-Christine Jorré

Tél : 02.43.00.58.93

L'inscription et le prêt sont entièrement gratuits et fonctionnent avec la même carte sur tout le réseau lecture du Pays de Mayenne qui comprend 12 autres lieux de lecture en plus de la médiathèque « Le grand Nord » (Soit 133 000 documents à votre disposition). Vous pouvez donc emprunter, réserver et rapporter un livre dans n'importe lequel de ces lieux.

Le point lecture est géré par une équipe de bénévoles qui se relaient pour tenir les permanences (à raison d'une par mois environ) et assurer les renouvellements de livres 3 fois dans l'année.

N'hésitez pas à venir rejoindre cette sympathique équipe si vous avez un peu de temps libre et l'envie de participer à la vie de ce point lecture et au choix des livres...





La Maison des services a été créée en Octobre 2014, vous pouvez retrouver au sein de celle-ci les services suivants :

Profession	Nom	Téléphone	Permanence
Infirmière à domicile	Elodie JOLLY	06 10 41 30 77	Vendredi de 14h00 à 17h30
Ostéopathe	Jean François QUENTIN	07 82 88 55 18	Jeudi et samedi de 15h00 à 20h00
STGS (Exploitant eau potable)	/	/	Vendredi de 10h30 à 12h00

LA MAISON DES SERVICES



Elle est située au 35 rue des Tisserands.

Pour tous les renseignements nécessaires à des professionnels qui souhaiteraient s'installer à moindre coût, contactez Mickaël Delahaye ou Sandrine Rambault à la mairie.

Ancien logement d'environ 60 m² composé d'un espace bureau/accueil, WC, petit rangement, salle de bain et salle de soin.

Mairie de Commer

2 rue des Acacias
Tél : 02.43.00.45.30
Fax : 02.43.00.70.53

Mail : accueil@commer.fr
Site : www.commer.mairie53.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi et jeudi :
9h00-12h00
Vendredi : 14h00-17h30
Samedi : 9h30-12h00

Agence Postale

2 rue des Acacias
02.43.00.83.99

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi :
9h30-12h00
Vendredi : 15h00-17h30

Bibliothèque

(aux heures d'ouverture)
41 rue des Tisserands

Horaires d'ouverture :
Mercredi : 17h00-18h00
Samedi : 11h00-12h00

Assistants maternelles

Antenne Solidarité
67 bis, rue Paul Lintier
53100 Mayenne
02.43.04.12.39

La liste des assistantes maternelles est
disponible en mairie ou sur le site
assistantsmaternel53.fr

Cantine

2 rue des Acacias
02.43.00.45.31

ALSH

(centre de loisirs)

02.43.00.45.30
2 rue des Acacias

Mercredi, petites vacances scolaires et
juillet

Ecole Jules Verne

Rue des Tisserands
(Chemin de traverse)
02.43.00.44.78

Horaires de classe :
du lundi au vendredi
8h45-12h00 et 13h30-15h30
Sauf le mercredi :
9h00-12h00

Presbytère

1 rue des Tisserands
02.43.00.45.29

Point de collecte

zone d'activités

Ouverture :
1er avril au 30 septembre :
Samedi 13h30-16h00 et
Lundi : 16h00-18h00
1er octobre au 3 mars
Samedi : 13h30-15h00 et
Lundi 16h00-17h00

Enlèvement des déchets

Tous les mercredis matin

Utilisation d'engins bruyants

Lundi, mardi, jeudi,
vendredi : 8h30-12h00 et 14h30-19h30
Mercredi et samedi : 9h00-12h00 et
15h00-19h00
Dimanche et jours fériés : 10h00-12h00

Tarifs Eau Potable

	Désignation	Tarifs 2016	Tarifs 2015	Exemple consommation 120m3
Part délégataire (STGS)				
Part Fixe (€ HT/AN)	Abonnement Ø 20 (ordinaire)	55,55 €	55,30 €	55,55 €
	Abonnement Ø 40	78,89 €	78,54 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation de 0 à 200 m3	0,816 €	0,812 €	97,92 €
	Consommation de 201 à 1000 m3	0,748 €	0,745 €	
	Consommation au-delà de 1000 m3	0,690 €	0,687 €	153,47 €
Part collectivité (SIAEP)				
Part Fixe (€ HT/AN)	Abonnement Ø 20 (ordinaire)	49,12 €	49,12 €	49,12 €
	Abonnement Ø 40	49,12 €	49,12 €	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	Consommation de 0 à >1000m3	0,590 €	0,590 €	70,80 €
Redevances et taxes				
	Modernisation des réseaux de collecte (€/m3) pour l'Agence de l'Eau (TVA 10%)	0,180 €	0,190 €	21,60 €
	Fonds départemental (€/m3)	0,278 €	0,287 €	33,34 €
TOTAL TTC/120m3				328,33 €
TOTAL TTC/m3				2,74 €



Tarifs bascule :

Résident sur la commune : 25 €
 Résident hors commune : 35 €

Tarifs assainissement :

Abonnement : 28,50 € HT
 Prix au m3 : 0,85 € HT et suppression de la tranche maximum de 150 m3
 Participation au raccordement d'Assainissement Collectif (PAC) : 500 € HT



TARIFS ANNEE 2016

TARIFS LOCATIONS SALLES COMMUNALES 2016	Commune	Hors commune
SALLES DES LILAS – 300 M2 + 120 M2-		
Location salles (2 salles+cuisine+chauffage)	240 €	360 €
Lendemain	40 €	40 €
Réunion Information (Lundi au vendredi)		100 €
Assemblée Lundi au Vendredi (<i>La journée</i>) SPECIALES ENTREPRISES	240 €	360 €
Forfait nettoyage salle (4 heures)	120 €	120 €
Chèque caution bâtiment	380 €	380 €
Chèque caution ménage	120 €	120 €
Couverts	0,40 €	0,40 €

SALLE DE LA MAIRIE – 80 M2		
Location salle (cuisine et chauffage compris)	120 €	160 €
Lendemain	40 €	40 €
Réunion Information Lundi au vendredi		40 €
Forfait nettoyage salle (2 heures)	70 €	70 €
Chèque caution bâtiment et extérieurs	230 €	230 €
Chèque caution ménage	70 €	70 €
Couverts	0,40 €	0,40 €

EVENEMENTS EXCEPTIONNELS- Salle Mairie et Salle des Lilas -		
	Commune	Hors commune
Vin d'honneur (excepté sépulture)	- €	55 €
VAISSELLE CASSEE		
Assiettes		3,61 €
Tasses		1,55 €
Verres		2,08 €

LOCATION BARNUM UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX COMMEROIS

Location BARNUM	30 €
Livraison BARNUM	15 €

Pour le barnum et les tables s'adresser à Daniel DUPIN au 06.85.75.62.01

Pour les salles qui seront restituées non propres, le temps passé au nettoyage sera facturé en plus soit **25 € l'heure supplémentaire.**

Pour le tri sélectif dans le local 0 poubelles,
le non- respect des consignes sera facturé en plus soit **25 €**

N.B : Le tarif Commune est réservé STRICTEMENT aux résidents de COMMER

Pour tous renseignements sur les locations ; contacter la MAIRIE DE COMMER 02 43 00 45 30

☎ 02 43 00 45 30

2 rue des Acacias - 53470 COMMER

☎ 02 43 00 70 53

Tarifs cimetièrè :

<u>Concession cimetièrè</u>	
Concession de 15 ans	50,00 €
Concession de 30 ans	100,00 €

<u>Le Jardin du souvenir :</u>	
Dispersion des cendres	10,00 €
Plaque ou inscription sur le pupitre	20,00 €
La gravure est r�alis�ee par le marbrier et est � la charge de la famille.	

Colombarium :

Cavurne	230,00 €
Case	695,00 €

Auquel vient s'ajouter le montant de la concession :

Concession de 15 ans	166,00 €
Concession de 30 ans	328,00 €

La gravure est r alis ee par le marbrier et est   la charge de la famille.

Tarifs centre de loisirs (ALSH) du 01/09/2015 au 31/08/2016

GARDERIE MATIN OU SOIR
Mercredi et vacances scolaires

	TARIFS
QF < 599	0,05 €
QF de 600 � 899	0,10 €
QF > 900	0,15 €

<u>Tarifs ALSH</u>	TARIFS COMMUNE		TARIFS HORS COMMUNE	
	Demi-journ�ee	Journ�ee	Demi-Journ�ee	Journ�ee
QF < 599	3,45 €	6,55 €	4,45 €	8,55 €
QF de 600 � 899	3,90 €	6,80 €	4,90 €	8,80 €
QF > 900	4,35 €	7,20 €	5,35 €	9,20 €
<i>ALSH : syst�eme forfaitaire inscription � la semaine</i> 5 jours de pr�esence ==> 4 jrs � factur�es				
QF < 599	/	29,65 €	/	38,65 €
QF de 600 � 899	/	31,10 €	/	40,10 €
QF > 900	/	33,15 €	/	42,15 €

Tarifs Cantine du 01/09/2015 au 31/08/2016

<u>Tarifs Cantine</u>	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE (1)
Repas scolaire	3,60 €	4,60 €
Repas agents communaux	4,80 €	/
Repas adultes	6,00 €	7,00 €
Repas adultes + 60ans	4,95 €	/

(1) Pour les tarifs HORS COMMUNE, d eduire la prise en charge de la commune de r esidence.

Tarifs TAP

<u>Tarifs TAP</u>	TARIFS Commune et Hors commune Par heure et par enfant
QF < 599	0,50 €
QF à partir de 600	0,70 €

Une participation de 0,30 € par heure et par enfant sera demandée aux communes de résidences des enfants participants aux TAP avec la mise en place d'une convention. A défaut, les administrés hors communes seront facturés de ce supplément.

Tarifs garderie hors vacances et pendant les vacances du 01/09/2015 au 31/08/2016

<u>TARIFS GARDERIE MATIN</u>	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE (1)
QF < 599	1,40 €	1,50 €
QF de 600 à 899	1,45 €	1,55 €
QF > 900	1,50 €	1,60 €

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

<u>TARIFS GARDERIE SOIR</u>	TARIFS COMMUNE	TARIFS HORS COMMUNE (1)
DU LUNDI AU JEUDI à partir de 16h30		
Jusqu'à 17h30		
QF < 599	0.90 €	1.00 €
QF de 600 à 899	0.95 €	1.05 €
QF > 900	1.00 €	1.10 €
Jusqu'à 18h30		
QF < 599	1.60 €	1.80 €
QF de 600 à 899	1.70€	1.90 €
QF > 900	1.80 €	2.00 €
Jusqu'à 19h00		
QF < 599	2.20 €	2.50 €
QF de 600 à 899	2.35 €	2.65 €
QF > 900	2.50 €	2.80 €
VENDREDI à partir de 15h30		
Jusqu' à 16h30		
QF < 599	0.50 €	0.60 €
QF de 600 à 899	0.55 €	0.65 €
QF > 900	0.60 €	0.70 €
Jusqu'à 17h30		
QF < 599	1.40 €	1.60 €
QF de 600 à 899	1.50 €	1.70 €
QF > 900	1.60 €	1.80 €
Jusqu'à 18h30		
QF < 599	2.10 €	2.40 €
QF de 600 à 899	2.25 €	2.55 €
QF > 900	2.40 €	2.70 €
Jusqu'à 19h00		
QF < 599	2.70 €	3.10 €
QF de 600 à 899	2.90 €	3.30 €
QF > 900	3.10 €	3.50 €

(1) moins la prise en charge de la mairie de résidence

Dans la tranche horaire de 16h30 à 17h30 est inclus le goûter

Au-delà de 19 h, il sera facturé 5 € par quart d'heure supplémentaire.

Carte nationale d'identité (CNI) :

- 1 Extrait d'acte de naissance si la carte est périmée depuis plus de 2 ans, sinon la CNI périmée suffit pour valider l'identité de la personne. Il est également demandé lors d'un renouvellement si la CNI n'a pas été délivrée en Mayenne,
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois),
- + Le formulaire fourni par la mairie



Pour une première demande, ou si l'ancienne carte est présentée : Gratuit.

Si l'ancienne carte d'identité ne peut être présentée (perte ou vol) : 25€ en timbre fiscal + déclaration à faire en mairie ou à la gendarmerie.

Délai : 3 semaines

Les CNI délivrées après le 01/01/2004 sont prorogées de 5 ans.

Certificat d'immatriculation (ex carte grise) :

Demande à effectuer à la préfecture ou dans un garage agréé ou encore par correspondance. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site www.vosdroits.service-public.fr



Naissances :



Déclaration à la mairie du lieu de naissance

Décès :

- Constat de décès délivré par le médecin
- Déclaration à la mairie du lieu de décès

Mariage :

- Remplir le guide qui est à retirer en mairie
- Délai de dépôt du dossier : 2 mois avant la date

Demande d'extraits naissance, mariage, décès :

Faire la demande à la mairie du lieu concerné

Inscriptions sur les listes électorales :

- Automatique dès 18 ans de la personne,
- Inscription à faire jusqu'au 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante.

Passeport biométrique :



(Demande à déposer à la mairie de Mayenne)

- Une copie intégrale de l'acte de naissance original,
- la preuve de la nationalité française si l'acte de l'état civil ne suffit pas à établir la qualité de français du demandeur (document original à produire),
 - 1 justificatif de domicile (moins de 3 mois),
- 1 document officiel avec la photo permettant de justifier l'identité du demandeur (carte nationale d'identité, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de conduire, permis de chasser),
 - le formulaire de demande rempli et signé,
 - le montant à acquitter en timbre fiscal,
- 2 photos d'identité récentes, de format 3,5x4,5, identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair, neutre, uni et en couleur.

Tarif de demande présentée par :

- une personne majeure : 86€
- un mineur de 15 ans et plus : 42€,
- un mineur de moins de 15 ans : 17€.

Duplicata du permis de conduire :



- ancien permis de conduire,
- 2 photos d'identité,
- 1 justificatif d'identité,
- 1 enveloppe timbrée en recommandé à 4,88€
- le formulaire fourni par la mairie

Recensement militaire ou citoyen (obligatoire) :

Qui est concerné ?



- Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant.
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, ou tout autre document justifiant de la nationalité française),
 - un livret de famille.

En cas d'absence de recensement dans les délais, l'intéressé est en irrégularité. Il ne peut notamment pas passer les concours et examens d'Etat (par exemple le baccalauréat).

Régularisation :

Pour régulariser sa situation, à tout moment et avant l'âge de 25 ans, l'intéressé doit déclarer auprès de la mairie son identité.

LE FRELON ASIATIQUE

Cette année encore, cet insecte prédateur de pollinisateurs a beaucoup fait parler de lui. Jusqu'en novembre, les nids étaient toujours occupés et des fondatrices n'étaient pas encore sorties pour hiverner. De nombreux appels ont été réceptionnés à la FDGDON 53 et beaucoup de nids ont pu être recensés grâce à la surveillance effectuée par tous, collectivités et particuliers.



Dans certaines communes des plans d'action collectifs via des conventions collectivités / FDGDON 53 ont permis aux habitants de bénéficier d'une prise en charge partielle voire totale du coût de destruction. Alors que certains prestataires ont facturé des déplacements pour des interventions non effectuées ou que d'autres effectuaient des destructions sans enlèvement de nids ; il faut veiller à rester vigilant aux pratiques effectuées et ne pas hésiter à questionner les entreprises sur leur mode opératoire.

Parfois, ce sont des bénévoles qui effectuent cette destruction. Souvent elle se passe bien, mais d'autres fois, des reconstructions sont constatées suite à une mauvaise destruction ou bien malheureusement, dans les cas les plus graves, les frelons se défendant ont piqué gravement les personnes, et la responsabilité est portée par le commanditaire.

Le coût d'intervention peut être un point de blocage dans la destruction des nids, mais lorsque des nids présentaient un vrai danger (proximité écoles, crèches, ...), des vrais mécanismes de solidarité ont vu le jour (collectivités, voisinage, ...).

Et en attendant un piège réellement sélectif, la destruction du nid reste le meilleur moyen de lutte.

La FDGDON de la Mayenne se tient à disposition pour toute information :
FDGDON 53 - 17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE
Tel : 02 43 56 12 40 - Fax : 02 43 49 35 13
accueil@fdgdon53.fr - www.fdgdon53.fr



Sur les 200 espèces en France, 4 sont reconnues défoliatrices et urticantes, trois espèces sont présentes en Mayenne : La processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*), la processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*) et le bombyx cul brun (*Euproctis chrysorrhoea*), la quatrième étant la lithosie quadrillée (*Lithosia quadra*) non recensée sur le territoire.

La FDGDON a pour mission de surveiller leur évolution (mis en place d'un réseau d'observateurs) et d'organiser des actions de contrôle de leur prolifération.

Pour cette dernière mission, la FDGDON de la Mayenne vous propose des opérations collectives, cas du traitement de bio-insecticide contre les processionnaires de pin, ou des interventions ponctuelles.

Période d'intervention	Processionnaire du Pin	Processionnaire du Chêne	Bombyx Cul Brun
Traitement de bio-insecticide	septembre à décembre	avril à juin	septembre à décembre
Echenillage	novembre à avril	mai à juillet	novembre à mai
Pose de piège	novembre à février	X	X

Pour plus d'informations :

La FDGDON de la Mayenne
 Adresse : 17, Bd des manouvriers 53810 CHANGE
 Téléphone : 02.43.56.12.40
 Fax : 02.43.49.35.13
 Courriel : accueil@fdgdon53.fr

Les moyens de lutte

Plusieurs moyens de lutte peuvent être mis en place selon le stade de développement de l'insecte :

- Pulvérisation de bio-insecticide :

Aux premiers stades larvaires de la chenille (5 stades), les insectes sont très sensibles au bio-insecticide (*Bacillus thuringiensis*). Le mélange d'eau et de produit est projeté sous forme de brouillard, à partir du sol, par un appareil à dos pour les petites hauteurs et une turbine sur pickup pour les grandes hauteurs.

Le bacille de thuringe est une bactérie présente naturellement dans l'environnement, dont l'ingestion est mortelle pour les jeunes chenilles lorsqu'elles s'alimentent des aiguilles. Ce produit n'a pas de classement toxicologique et comporte la mention Abeilles. Le pourcentage de réussite du traitement se situe autour de 80-90%, dû à la biologie de ces chenilles (pas d'alimentation en période de mue).

- Echenillage :

Au-delà des premiers stades larvaires, les cocons de chenilles sont très visibles et peuvent faire l'objet d'extraction soit à la main, soit au sécateur emmanché. A ces stades, les chenilles ont développé des défenses (les poils urticants). Lors d'intervention, il est fortement recommandé d'être équipé de protection (gants, tenue, lunettes).

- Piège :

Des pièges sont actuellement proposés seulement pour la chenille processionnaire du pin. C'est lors de leur migration vers le sol, à la fin du 5^{ème} stade larvaire, qu'elles sont capturées par le piège. Là aussi, les risques d'urtication sont importants.



Pulvérisation de bioinsecticide



Echenillage



Ecopiège

4 chenilles défoliatrices et urticantes

Processionnaire du Pin



Nombre d'entre vous sont capables de reconnaître une présence de chenilles processionnaire du pin. Elles s'installent exclusivement dans les pins ou les cèdres, en formant des cocons blancs aux extrémités des branches. Elles se déplacent lors de leurs processions en file indienne. Chenilles, elles sont de couleur brun-orangé. Sous forme adulte, ce sont des papillons gris-brun. Les œufs sont formés sur les aiguilles, rassemblés par 2-3, en formant des « fuseaux ».

Cette année, la FDGDON de la Mayenne, en lien avec sa mission déléguée de Surveillance Biologique du Territoire, a distribué des pièges à phéromone. Cette phéromone sexuelle femelle est une « odeur » qui attire exclusivement les papillons mâles de l'espèce concernée. Placé à proximité des pins et cèdres, elle agit dans un rayon de 100 mètres. Les pièges mis à disposition gracieusement, les services espaces verts et particuliers observateurs doivent effectuer un comptage régulier des papillons capturés. Ces observations sont essentielles pour déterminer les taux d'infestation en Mayenne. Elles sont également indispensables pour définir la localisation géographique des foyers et ainsi mettre en place une lutte ciblée et efficace. Les relevés des pièges dureront pendant toute la période des vols de papillons, c'est-à-dire jusqu'à la fin de cet été.

Processionnaire du Chêne

Cette chenille brun orangé s'installe exclusivement dans les chênes. Ces cocons ressemblent à des sacs situés généralement à la base des branches charpentières. Les papillons de cette espèce sont de couleur grise. La courte durée de vie sous forme adulte (papillon) de la processionnaire du chêne ne sert qu'à la reproduction. Les œufs pondus forment de fines plaques sur les rameaux. Chenilles par la suite, elles seront urticantes entre mai et juillet.

Au mois de juillet 2010, la FDGDON 53 propose pour la première fois des observations de processionnaires du chêne, par la mise à disposition de pièges à phéromone.



Bombyx Cul Brun



Cette chenille se distingue plus facilement des autres avec deux points oranges et deux lignes blanches latérales. Elles s'installent dans les arbres de la famille des rosacées, que l'on rencontre le plus souvent dans les haies bocagères. Elles forment ses cocons dans des amas de feuilles au bout des branches, sous les feuilles. Les papillons sont blanc-gris clair et leurs œufs

jaunes, agglomérés en paquets discontinus sur les rameaux. La période où elle est urticante est d'avril à juin.

Lithosie Quadrillée

La lithosie est une chenille qui contrairement aux autres, se nourrit principalement de mousse et de lichen. Les papillons sont gris (mâle) et jaune (femelle). Les œufs blanc-bleu sont déposés sous les feuilles. Les chenilles ont une rangée de points orange de chaque côté. Elles sont urticantes d'avril à juin.

La prédation naturelle oiseau, sauterelle, pupa de mouche

La lutte préventive : limitation de l'alimentation, bande engluée, nichoir à oiseau, piège à phéromone.

La lutte curative : brûlage des chenilles et nids accessibles, traitement des chenilles par voie aérienne (pulvérisation) avec un produit biologique et en dernier recours le chimique.

Nous recensons par nos services et par les groupements communaux du département l'extension géographique mais aussi l'évolution des espèces.



J'économise l'eau et des euros au quotidien

L'eau est une ressource nécessaire à la vie qui n'est pas inépuisable. Aussi, il est indispensable de ne pas la gaspiller.

Plus de 16 milliards de litres sont prélevés chaque année dans la rivière la Mayenne pour l'alimentation en eau potable. Nous prélevons également près de 10 milliards de litres dans les eaux souterraines.

En changeant quelques habitudes quotidiennes, nous pouvons consommer moins et diminuer notre facture tout en préservant les rivières et les nappes souterraines.

4 gestes clé pour réduire facilement sa consommation d'eau

• Adopter des gestes simples

En **fermant le robinet**, on peut économiser pendant :

- le lavage des mains, 12 000 litres soit 84 € *,
- le brossage des dents, 37 500 litres soit 113 € *,
- la vaisselle, 17 500 litres soit 126 € *.

Une **douche** permet de consommer 90 litres d'eau de moins qu'un bain. Sur une année, cela représente 100 000 litres d'eau économisés, soit 700 € *.

On peut également laver les légumes **dans une bassine** et **garder l'eau du lavage** pour arroser les plants.

** Valeurs pour une famille de 4 personnes sur 1 an, en considérant 3€/m³ d'eau froide et 14€/m³ d'eau chaude*



• Surveiller ses installations et éviter les fuites

Les fuites, mêmes si elles paraissent faibles, peuvent engendrer des consommations importantes. Pour les éviter, il suffit de :

- surveiller régulièrement sa consommation en **relevant son compteur** (tous les mois),
- **entretenir** ses installations et **réparer** au plus vite les fuites (le plus souvent, il s'agit seulement de changer un joint).



Quelques astuces pour repérer les fuites

→ **Un robinet qui goutte coûte cher** : au minimum 50 000 litres par an d'eau gaspillée, soit 140 €

Pour vérifier s'il y a une fuite d'eau dans votre logement, relevez, juste avant de vous coucher, le compteur d'eau en notant les chiffres. A votre réveil (et avant de d'avoir fait couler l'eau), vérifiez à nouveau les chiffres du compteur. S'ils ont changé, il est nécessaire de vérifier votre installation car il doit y avoir une fuite.

→ **Une chasse d'eau qui fuit** peut perdre 180 000 litres d'eau par an, soit 500 €

Essayez l'intérieur de votre cuvette et déposez une feuille de papier absorbant le long de la paroi. Si elle est imbibée, le réservoir de vos toilettes fuit.

• S'équiper en matériel économe pour moins de 70 €

Quelques dispositifs simples et peu onéreux permettent de réduire les consommations.

- La mise en place d'**aérateurs sur les robinets** réduit de moitié la consommation sans perte de confort.
- La **douchette économique** permet de consommer 35 litres de moins pour une douche de 5 minutes.
- **Pour les WC** les plus anciens, le volume de la chasse peut être diminué de 3 à 5 litres d'eau en y installant une chasse double-flux, des plaquettes WC, des bouteilles remplies d'eau,...



• Utiliser l'eau de pluie

L'eau de pluie peut être utilisée pour les usages extérieurs (arrosage des plants, lavage des voitures, ...). Il vous suffit pour cela de prévoir un **système de récupération** en bas des gouttières.

De plus, il ne faut pas oublier d'**arroser au bon moment** (le soir ou le matin) et au pied des plants.



Avec ces gestes clé, vous réduisez votre facture d'eau et d'énergie (eau chaude) jusqu'à 1 100 € par an.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.ecodeaumayenne.org.



Une solution pour entretenir les espaces verts, augmenter la biodiversité d'un site et créer du lien social ?

Une idée à ne pas envoyer paître !

Mais tout d'abord, qu'est-ce que l'éco pâturage ?

L'éco pâturage est une technique d'entretien alternative des espaces verts par des herbivores en complémentarité ou substitution à l'entretien mécanique ou chimique.

L'éco pâturage présente plusieurs avantages : écologiques, sociaux et dans certains cas économiques.

Aspect écologique

L'éco pâturage, un accélérateur de biodiversité

L'entretien des espaces verts par des herbivores modifie l'écosystème existant. Contrairement à l'entretien mécanique ou chimique qui entraîne une mono spécification du couvert végétal, l'éco pâturage permet l'installation de nouvelles espèces floristiques et faunistiques. Mais pour quelles raisons ?

- **Régime sélectif de l'herbivore**

De par son régime sélectif (pousses appétantes, refus), l'animal va trier en fonction des valeurs fourragères de la plante et va favoriser l'hétérogénéité du milieu. Il va indirectement faire apparaître de nouvelles espèces sensibles à croissance lente et limiter le développement des espèces pionnières coloniales à multiplication végétative créant ainsi toute une mosaïque d'habitats. Ce nouveau biotope attire donc de nouvelles espèces animales.

- **Fertilisation naturelle des sols**

Les excréments des herbivores de par leur composition, fertilisent le sol et induisent un changement d'habitat et indirectement induisent l'apparition d'insectes auxiliaires.

- **Corridors biologiques ambulants**

Dans leurs poils, sous les sabots, dans leurs excréments et même dans leur tube digestif, les animaux transportent de parcelles en parcelles des graines, des spores et même parfois des petits mollusques et des insectes.

- **Sauvegarde d'une race rustique locale**

L'éco pâturage participe et contribue à la sauvegarde de races locales rustiques, dans certains cas en voie de disparition, adaptées aux conditions d'un milieu et à un territoire.

- **Diminution du bilan carbone et non utilisation de produits phytosanitaires**

Le bilan carbone est presque négatif et ainsi les gaz à effets de serre sont réduits. Pour donner un ordre d'idée en comparaison à un entretien mécanique, une tondeuse auto portée de largeur de coupe 1,50 mètre pollue autant que 40 voitures.

A l'heure où les politiques publiques prennent des décisions concernant l'interdiction d'utiliser des pesticides pour les espaces verts, les collectivités vont devoir trouver de nouvelles alternatives à la gestion de ces derniers.

- **Réduction des déchets verts**

Le volume des déchets verts en France est important. On l'estime à environ 17 millions de m³, soit 0,3 m³ par habitant et par an. Avec l'éco pâturage, aucun déchet vert !

Aspect économique

Les économies financières ne sont pas systématiques. Plusieurs critères rentrent en ligne de compte et ne permettent pas d'affirmer pour tous les projets d'éco-pâturage qu'ils coûtent moins chers qu'une gestion mécanique/chimique. Par ailleurs, ce mode de gestion différenciée libère du temps pour les employés des espaces verts.

Aspect social et pédagogique

L'éco pâturage, vecteur de sociabilité et de bien être.

L'intégration des animaux au cœur de l'écosystème urbain redéveloppe la relation et les interactions entre l'homme et l'animal. La présence des animaux apaise et divertit les habitants.

Toutes les classes sociales, tous les âges se retrouvent autour de l'animal. Cela crée du lien intergénérationnel et interculturel. L'animal délie les langues.

Pour mener à bien ce projet votre commune recherche :

des propriétaires d'animaux (ânes, moutons, chèvres et autres) qui souhaitent faire pâturer ceux-ci sur de nouvelles surfaces et mener cette nouvelle expérience.

Pour plus d'informations contactez :

Mickael DELAHAYE à la mairie au 02.43.00.45.30 ou par courriel m.delahaye@commer.fr

Informations paroisse

La commune de Commer appartient à la paroisse Ste Anne Sur Aron qui fait partie du diocèse de Laval dont Mgr Thierry SCHERRER est l'évêque.



Mgr Thierry Scherrer, évêque de Laval depuis 2008.

La paroisse Ste Anne Sur Aron regroupe huit communes : Aron, Commer, St Fraimbault de Prières, Marcillé la Ville, La Bazoge-Montpinçon, Grazay, Jublains et Belgeard. Le curé de la paroisse est le Père Pierre-Marie PERDRIX.

Une messe est proposée chaque dimanche à 10h30 en l'église d'Aron et d'autres sont proposées ponctuellement à Jublains. Il n'y a plus de messes proposées à Commer du fait de la fréquentation peu élevée.

Pour trouver les dates et horaires de messes, vous pouvez consulter le site www.diocese-laval.fr ou encore vous procurer le bulletin paroissial (par exemple à la boulangerie de Commer).

La paroisse propose également de la catéchèse pour préparer les enfants aux communions. Pour tout renseignement sur la catéchèse ou l'organisation d'une cérémonie (mariage, baptême) ou pour une autre demande vous pouvez vous adresser :

**Au presbytère d'Aron
12 rue de Baladé
tel: 02 43 04 21 00**

Des permanences y sont proposées le mardi de 10h à 12h, le vendredi (avec le Père Maxime BEUCHER sauf le 1er vendredi du mois qui est assuré par un permanent) de 16h à 17h et le samedi de 10h30 à 12h00.

Aujourd'hui, notre église souffre du manque de bénévoles. Si vous êtes intéressés pour venir aider à faire du ménage, intégrer la chorale ou encore aider à préparer l'église pour les célébrations, merci de vous faire connaître en mairie ou auprès du presbytère d'Aron.



Moments de joie :

LECORDIER Maël 03 mars
GOUADON Brewen 08 mars
LAUJON Méline 18 mars
LEMETAYER Maxence 04 avril
LEBRETON Elio 22 avril
ARMANGE Louanne 18 juin
BOUHOURS Tom 22 juillet
CHEVALLIER Suzanne 24 juillet
COUSIN Louison 07 septembre
MAREAU Louisa 13 novembre
DESNOS Laura 20 novembre

Moments d'union :

DREUX Thomas et LEVEQUE Laure
25 avril

FOLLET Johnny et MOUYSSET Pascal
12 décembre



Moments de tristesse :

GIFFARD André 23 juin
MARTINEAU Madeleine 23 septembre
BOULANGER Thierry 19 novembre

Emilie DELOGE, Commeroise, 1^{ère} Dauphine Miss Mayenne 2015

INTERVIEW du 26/10/2015 :



Qui êtes-vous ?

Je suis Emilie DELOGE, Commeroise, j'ai 25 ans.

Qu'aimez-vous dans la vie ?

J'aime la course à pied, prendre soin des autres, le monde de la mode, les animaux.

Que faites-vous actuellement ?

Je suis en seconde année d'école d'infirmière à l'IFSI de Mayenne.

Pourquoi vous êtes-vous lancée dans l'élection de Miss Mayenne ?

Je me suis lancée sous les conseils de mes proches mais aussi par envie personnelle. J'étais hésitante au début mais c'est le fait de se lancer qui est le plus dur.

Je me suis inscrite en février 2015 à l'Agence 53x11 du comité Miss France Pays de Loire et ce Comité m'a recontacté pour que je participe à l'élection Miss Pays de Gorrion qui se tenait deux jours plus tard.



J'ai pris cette élection comme un entraînement pour l'élection de Miss Mayenne qui se déroulait quelques mois plus tard, j'ai été élue 2^{ème} Dauphine du Pays de Gorrion.

Suite à cette élection, j'ai été invitée à un voyage en Allemagne pour 2 personnes par la ville de Gorrion.

En mars, j'ai pu participer aux chars fleuris de Gorrion en robe de mariée et j'ai beaucoup apprécié.

Et puis en juillet 2015, j'ai enfin participé à l'élection de Miss Mayenne où j'ai été élue 1^{ère} Dauphine de Miss Mayenne.

Les dirigeants du Comité Miss France nous accompagnent parfaitement pour la préparation aux élections.

Il y a une réelle solidarité entre les Miss par rapport aux conseils qu'on peut s'apporter entre nous et face au stress.

Même si je n'ai pas gagné, cette expérience a été très enrichissante pour moi, cela m'a permis de me rapprocher de l'organisation du Pays de Gorrion, de me rendre compte du côté humain de cette expérience, de la gentillesse des personnes, cela m'a appris la rigueur par les règles à respecter, la courtoisie et de savoir garder le sourire dans toutes les occasions.

Et pourquoi pas me représenter à nouveau !